

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(40^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mercredi 26 Octobre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — Loi de finances pour 1984 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4554).

Temps libre, jeunesse et sports.

Mme Avlce, ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports.

Rappels au règlement (p. 4558).

MM. Paul Chomat, Jean Briane, le président.

Reprise de la discussion (p. 4558).

M. Wilquin, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Charles Haby, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la jeunesse et les sports.

M. Chevallier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le temps libre.

MM. Bergelin,
Paul Chomat,
Sueur,
Corrèze,
Schiffler,
Hage,
Olméa,
Théaudin,

M^{me} Lecul.
M^{me} le ministre.

Réponses de Mme le ministre-*aux questions de* :
MM. Perrut, Fuchs, Bayard, Jean Briane, Nungesser, André,
Nungesser, André.

Etat B.

Titre III (p. 4576).

L'amendement n° 14 de M. Gilbert Gantier n'est pas soutenu.
Adoption du titre III.

Titre IV. — Adoption (p. 4576).

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 4576).

Renvol de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 4576).



PRESIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN,
vice-président,

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1984 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984 (n^{os} 1726, 1735).

TEMPS LIBRE, JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports.

La parole est, à sa demande, à Mme le ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports.

Mme Edwige Avice, ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, préalablement à toute analyse des crédits de 1984 de mon département ministériel, il convient de souligner que les mesures nouvelles et le montant total du budget de 1984 ne peuvent être utilement comparés aux dotations antérieures que compte tenu de quelques précisions.

Tout d'abord, le rattachement de la direction du tourisme auprès de Mme le ministre du commerce extérieur et du tourisme et la constitution d'un secrétariat d'Etat chargé du tourisme se traduisent par l'inscription dans un fascicule budgétaire autonome d'un montant de 246 491 505 francs, soit 10 p. 100 du budget du temps libre de 1983.

Le rattachement a également eu pour effet d'entraîner une nouvelle répartition entre les actions menées dans les rubriques jeunesse, sports, temps libre et éducation populaire.

Il faut aussi tenir compte de la participation en 1984 à la constitution de la dotation globale d'équipement à hauteur de 20 p. 100 des crédits globalisables, et non de 10 p. 100, comme cela figure dans les rapports, sans doute à la suite d'une erreur dans les documents fournis aux commissions. Cela constitue toutefois un régime dérogatoire par rapport aux autres ministères.

Enfin, il convient de prendre en compte la deuxième phase du plan de titularisation concernant 110 auxiliaires occupant des emplois de professeur adjoint et la mesure de transformation de 376 emplois de professeur adjoint d'éducation physique et sportive en 376 emplois de chargé d'enseignement, conformément au plan d'intégration.

Le montant total de nos crédits des titres III et IV pour 1984 s'élève donc à 1 900 537 723 francs, soit une augmentation de 7,5 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Le projet de budget du ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports qui vous est soumis marque bien les orientations prioritaires que j'ai retenues pour 1984.

Premièrement, assurer la préparation et la participation dans d'excellentes conditions aux grandes manifestations sportives, et en particulier aux jeux Olympiques, tout en menant à bien des réformes de structure.

Deuxièmement, développer des politiques innovantes déjà engagées, qui lient les actions en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports.

Troisièmement, poursuivre la mise en œuvre des mesures visant à la promotion de la vie associative.

Quatrièmement, mener une politique d'équipement qui respecte à la fois les engagements pris et la loi de décentralisation.

Avant d'analyser avec vous le détail des crédits affectés à chaque direction de mon ministère, je crois utile de vous indiquer les perspectives concernant l'extra-budgétaire, c'est-à-dire le fonds national pour le développement du sport.

Vous vous souvenez qu'en 1983, le fonds a bénéficié d'un abondement spécial de 70 millions de francs venant du Loto et du P.M.U. Cet effort important marquait bien la volonté politique d'aider le sport.

Les 70 millions de francs proviennent, pour 40 millions, d'une augmentation de 2 à 2,5 p. 100 des taxes sur le Loto, et pour 30 millions, d'augmentation de la taxe de 0,3 p. 100 perçue par le P.M.U.

Compte tenu de la trésorerie très particulière du F.N.D.S., des reports sur l'autre et du rythme de consommation des crédits, ces 70 millions seront affectés normalement à cet organisme par arrêté à hauteur de 50 millions sur les mois de novembre et décembre, et le reste en même temps que le solde du F.N.D.S., comme c'est la coutume. Il n'y aura donc pas de retard, contrairement à ce qui a pu être affirmé, par rapport à la procédure ordinaire. Je tenais à fournir cette précision, car j'ai lu sur ce point des choses très contradictoires.

Le ministère entend veiller de près à la bonne utilisation des crédits du F.N.D.S. Des progrès doivent être accomplis pour accélérer la consommation de ces crédits et éviter les reports, qui se produisent pourtant généralement d'une année sur l'autre et que les commissions *ad hoc* ne manquent pas de dénoncer.

Pour 1984, le Gouvernement a décidé de maintenir l'effort qu'il avait consenti à titre exceptionné en 1983.

La mise en œuvre de mesures de relance du Loto qui sont étudiées par l'organisme gestionnaire et qui devraient être prochainement officialisées doit permettre d'accroître d'une manière substantielle son chiffre d'affaires.

En conséquence, les chiffres annoncés actuellement dans les documents budgétaires seront réactualisés pour tenir compte de ces mesures de relance et de leurs incidences sur les recettes effectivement constatées. Je pense donc que le volume des crédits dont je disposerai, avec le mouvement sportif, sera au moins égal en volume à celui de 1983 et, en tout état de cause, supérieur au chiffre prévisionnel qui figure au budget.

Parmi les objectifs, le tout premier est d'assurer la participation aux grandes manifestations et de mener à bien les réformes de structure. Les échéances sportives et la mise en place de la loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives indiquent, avec évidence, les axes de la politique des sports pour l'année 1984.

Par ailleurs, les crédits des sports évoluent conformément à la politique économique de restauration de l'équilibre des finances publiques.

Au niveau des grandes masses, le taux global de progression des crédits sportifs budgétaires, crédits indemnitaires, frais de déplacement, fonctionnement, subventions, est de 14,8 p. 100. Le fort taux de progression s'explique, d'une part, par une nouvelle répartition des compétences au sein du ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports, d'autre part, par l'allocation d'un crédit non reconductible destiné à la participation de la France aux jeux Olympiques.

Dans le premier cas, il s'agit d'un transfert de 12 662 198 francs de la direction du loisir social à la direction des sports, pour assurer la prise en charge des activités de pleine nature. Dans le second, il s'agit d'une majoration de crédits non renouvelables de 16 millions de francs. Compte non tenu de ces mesures conjoncturelles, les taux d'accroissement des crédits des sports sont fonction du mode d'intervention.

Pour la participation aux jeux Olympiques, cette majoration de 16 millions de francs des subventions est destinée à permettre la participation des équipes nationales aux jeux de Sarajevo et de Los Angeles. C'est la première fois qu'une pareille somme est dégagée sur le budget de l'Etat pour assurer notre représentation.

Je rappelle qu'en 1980, pour les Jeux de Moscou, la mesure nouvelle était de 4 millions de francs. Même actualisée, cette somme est loin de l'effort consenti pour 1984. Et le calcul sur trois années apparaît encore plus significatif. L'importance de la mesure va permettre la sélection et la préparation des athlètes, mais aussi et surtout d'apporter aux fédérations olym-

piques les moyens d'engager des programmes spécifiques de préparation aux Jeux, ainsi que d'assurer un encadrement et un suivi médical particulièrement important.

Il convient aussi de signaler que les budgets de 1982 et de 1983 ont permis la réalisation de l'opération dite des « grands stades », qui a coûté quelque 125 millions de francs à l'Etat. L'échéance des championnats d'Europe de 1984 a été préparée à temps. Nous avons terminé l'opération dite des « grands stades » et les crédits qui lui ont été attribués avaient été fixés, pour les pourcentages de dépenses subventionnables, dès 1981 par accord avec les villes.

Le développement d'une politique du haut niveau sportif ne se fait pas au détriment d'une action plus générale qui accompagnera les grandes manifestations et qui permettra de développer le sport de masse. Elle passe notamment par l'organisation des formations.

C'est pourquoi les crédits qui concernent principalement les indemnités allouées aux conseillers techniques et pédagogiques, les vacations pour l'organisation des examens sportifs, pour les personnels médicaux et paramédicaux progressent de 8,8 p. 100, et les crédits de fonctionnement destinés notamment à assurer les frais de déplacement des personnels des services extérieurs et l'organisation des examens du brevet d'Etat progressent de 7,6 p. 100.

Les réformes de structures dont j'ai parlé tout à l'heure s'articulent autour des propositions contenues dans la loi votée le 10 mai 1983. Cette loi porte sur la promotion des activités physiques et sportives. Solidaire de la politique gouvernementale, je m'efforce déjà de financer les dispositions de la loi par un redéploiement des crédits de mon ministère. Cet effort est particulièrement sensible dans deux domaines : l'élargissement de la pratique sportive et la formation des cadres.

En ce qui concerne l'élargissement de la pratique sportive, le transfert de la tutelle exercée par la direction du loisir social sur les activités de pleine nature à la direction des sports est significatif de ma volonté d'abattre les frontières artificielles créées entre la pratique sportive de compétition et la pratique sportive de loisirs.

La rénovation et l'ouverture des C.R.E.P.S. va de pair avec la mise en œuvre d'une nouvelle politique du haut niveau qui tend à créer des centres nationaux d'entraînement dans les régions. Un effort particulier est fait aussi pour la rénovation de ces établissements.

Enfin, je dois ajouter que les actions en faveur des jeunes et pendant les vacances ont été tout spécialement dirigées vers le sport, ce qui permet encore d'accroître notre effort dans ce domaine.

Le service public de formation est mis en place par la loi sur les activités physiques et sportives. Cela signifie que la formation aux métiers du sport appartient et incombe à l'Etat. Il appartient à l'Etat de délivrer les diplômes ouvrant à l'enseignement d'une discipline sportive. Il incombe à l'Etat d'assurer l'organisation des examens et la préparation des candidats à ceux-ci. Cette action bénéficie d'une mesure nouvelle de 1 million de francs.

Enfin, la création d'un professorat de sport permettra de régler la situation ancienne et souvent inextricable des cadres techniques sportifs. Les textes réglementaires concernant ce nouveau corps pourraient être publiés au début de l'année prochaine et trouver une première traduction budgétaire en 1985. Un dispositif cohérent a été prévu. Déjà, en 1984, la deuxième phase du plan de titularisation transformera des emplois de professeur adjoint en emplois de chargé d'enseignement.

Après neuf années de fonctionnement, les sections de sports-études se confirment comme un élément essentiel de la politique de développement du sport de haut niveau.

A la rentrée scolaire 1983, huit nouvelles sections ont été créées, portant leur nombre à 182 pour un effectif de 4 200 élèves partant vingt-cinq disciplines sportives.

Le souci conjoint des ministères de l'éducation nationale et du temps libre, de la jeunesse et des sports d'optimiser leur fonctionnement s'est traduit par la circulaire commune du 25 mai 1983 portant sur la pratique du sport de haut niveau en milieu scolaire.

Le deuxième objectif de mon ministère est de développer les politiques innovantes déjà engagées et qui lient les actions en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports.

Ces actions, je le rappelle, ne sont pas menées sur le seul budget de la jeunesse et des sports. Elles font appel à des financements interministériels très importants. Comme vous le savez, je coordonne le comité interministériel de la jeunesse, ce qui permet de mener des opérations assez nombreuses.

Il s'agit, je le souligne, de la politique des loisirs quotidiens et des vacances, pour laquelle des contenus pédagogiques nouveaux ont été proposés par les communes et les associations organisatrices. Ils utilisent notamment la micro-informatique, le sport, l'initiation aux technologies nouvelles, à l'art et aux modes de communication.

L'organisation des vacances s'est elle-même diversifiée. Les points d'accueil pour les jeunes ont rencontré un important succès et se développent dans toute la France, de même que les stages sportifs d'été ou les échanges entre jeunes.

La reconduction de l'opération « Jeunes volontaires » a été demandée de manière unanime, de même que l'accroissement de l'effort mené en faveur de l'information des jeunes.

Toutes ces orientations sont traduites dans le projet de budget qui vous est présenté.

Pour l'exercice budgétaire 1984, la direction de la jeunesse disposera d'une enveloppe de 298.78 millions de francs, sur les titres III et IV — salaires des conseillers techniques pédagogiques exclus — ce qui correspond à une augmentation de 11,13 p. 100 par rapport à 1983.

Je rappelle aussi, pour expliquer ces chiffres, que l'année 1984 précédera l'Année internationale de la jeunesse. Nous devons donc un peu anticiper sur tout ce qui sera fait pendant l'année 1985 et préparer les opérations avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Je voudrais maintenant insister sur les aspects les plus significatifs des titres III et IV.

Au titre III, un effort significatif a été consenti pour la rémunération des animateurs saisonniers. En effet, la dotation de 1983 a été majorée de 1 million de francs, soit une augmentation de 39,42 p. 100.

Cette mesure nouvelle doit permettre la mise à la disposition des directeurs régionaux et départementaux de près de cent cinquante mois supplémentaires d'animateurs.

Une telle mesure correspond à un besoin réel existant à l'échelon local. En effet, l'encadrement des activités mises en place dans le cadre des programmes prioritaires de loisirs quotidiens et de vacances des jeunes nécessite le recrutement, pour des périodes limitées, de cadres supplémentaires.

Par ailleurs, un crédit de 100 000 francs redéployé en faveur du chapitre 34-11, article 60, devrait donner à nos services des moyens supplémentaires pour les déplacements des conseillers techniques pédagogiques qui sont chargés de suivre, sur le terrain, les formations des jeunes volontaires et les stages d'insertion sociale pour les jeunes de seize à dix-huit ans.

Au titre IV, il convient, en premier lieu, de signaler la revalorisation de 6,2 p. 100 des salaires versés aux agents des centres d'information jeunesse et des crédits alloués au fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.

La participation de l'Etat à la rémunération d'un animateur par le Fonjep sera portée de 40 176 francs à 42 666 francs.

Si l'on examine les articles, on peut faire les constatations suivantes :

A l'article 10, on note une augmentation globale de 9,71 p. 100 des crédits destinés à l'information des jeunes. Cette majoration devrait permettre la création d'un ou deux centres nouveaux et le soutien au démarrage de quelques bureaux d'information jeunesse. Le programme d'informatisation des centres, amorcé en 1983, pourra se poursuivre par accord avec les régions.

A l'article 20, la dotation, qui sera majorée de 10,52 p. 100, devrait permettre de mettre l'accent sur des points très importants. Pour le développement des loisirs quotidiens des enfants et des jeunes, le programme interministériel qui concerne, en 1983, quarante départements — il y en avait vingt en 1982 — sera élargi encore en 1984. Seront également concernés l'aide à l'initiative des jeunes en matière de création d'entreprise, ce qu'on appelle les bourses d'aide à la jeunesse pour l'initiative et la responsabilité ; la poursuite d'une politique contractuelle avec les associations nationales et locales pour des programmes

spécifiques en direction des jeunes, comme l'insertion de jeunes de seize à dix-huit ans; les activités scientifiques; le développement des échanges internationaux, dans le cadre des protocoles d'accord passés avec une vingtaine de pays.

A l'article 30, les crédits destinés aux centres de vacances sont majorés de 7,4 p. 100. Cette augmentation permettra d'accroître l'aide aux associations nationales de formation de cadres et organisatrices de centres de vacances et de favoriser toutes les initiatives des associations et œuvres locales pour la mise en place d'activités plus conformes aux goûts et aspirations des enfants et de adolescents.

Aux articles 40 et 50, la participation du ministère aux budgets des offices franco-allemand et franco-québécois pour la jeunesse est revalorisée respectivement de 13,98 p. 100 et de 14,97 p. 100. Cette augmentation significative doit permettre à la France de tenir ses engagements quant à la parité réelle des contributions.

Je précise, comme je le fais chaque année, que le montant des crédits dépend d'une décision bigouvernementale. Nous sommes forcément tenus par les décisions de nos partenaires, qu'il s'agisse de la République fédérale d'Allemagne ou du Québec. Nous n'avons donc pratiquement aucune marge de manœuvre. Nous avons constamment cherché à respecter les parités monétaires nouvelles de manière à garder, vis-à-vis de nos partenaires, une attitude réaliste.

La majoration de 8,32 p. 100 des crédits de formation de l'article 60 sera consacrée à la formation de cadres de centres de vacances et de loisirs. Il est prévu d'affecter l'essentiel de cette mesure nouvelle à la revalorisation des bourses accordées aux jeunes à revenus modestes qui souhaitent effectuer une formation pour devenir animateurs de centres de vacances.

Enfin, il convient de rappeler que mon ministère assure la coordination du programme « jeunes volontaires » mis en place en 1982 et reconduit pour 1983. Il a, pour ce faire, affecté dans chaque département un conseiller technique et pédagogique qui coordonne l'opération et a pour mission de suivre les jeunes pendant toute la durée de leur formation.

J'indique à MM. les rapporteurs, qui ont travaillé sur des données partielles, que les chiffres réels, au titre des opérations de la première année, sont supérieurs à ceux qui figurent dans les documents qui leur ont été communiqués. Les résultats sont particulièrement intéressants. Ainsi, 50 p. 100 des jeunes ont pu trouver immédiatement un travail, 11 p. 100 ont trouvé des stages de formation et environ 10 p. 100 un travail ou une formation dans les semaines qui ont suivi, quoique les pourcentages soient variables suivant les régions. Ce sont ces chiffres que j'ai communiqués au conseil des ministres.

Il convient de souligner l'apport qualificatif d'un tel programme qui permet, en outre, un développement de la vie associative. En effet, ce sont principalement les associations de jeunesse et d'éducation populaire qui ont accueilli les « jeunes volontaires », surtout pour mettre en place les actions de l'été 1983, l'animation des loisirs quotidiens, et des actions en direction du troisième âge. Cela montre aussi la priorité accordée par le ministère à la vie associative.

Notre troisième objectif, en effet, est de poursuivre la mise en œuvre des mesures visant à la promotion de la vie associative.

Présentée au Gouvernement et approuvée par le conseil des ministres le 13 juillet dernier, la politique du temps libre s'appuie sur les acquis de deux années de réflexion et d'expérimentation. Elle doit, dans ce cadre, concentrer ses efforts sur des priorités nettement dégagées.

C'est, en premier lieu, sur une nouvelle dynamique de la vie associative et un élargissement des partenaires du temps libre qu'elle doit s'appuyer.

C'est, en second lieu, grâce à des actions concrètes, visant à impulser une politique innovante concernant les loisirs, l'aménagement du temps et la communication sociale qu'elle doit traduire l'idée maîtresse de temps libre en prenant en compte ses dimensions économiques, sociales et humaines.

L'élan donné à la vie associative depuis 1981 a montré à quel point elle répondait à un besoin d'expression et de participation active des citoyens désireux de s'adonner à des tâches d'utilité sociale.

Les mesures prises en faveur des associations les ont incitées à créer de nouveaux emplois et à contribuer à l'innovation sociale en développant des initiatives en direction de publics défavorisés.

Rappelons quelques-uns des objectifs poursuivis en 1983 et 1984 par le ministère :

L'ouverture des centres information jeunesse aux associations ;

L'aide aux universités populaires et aux ateliers de communication sociale ;

La création à l'institut national d'éducation populaire d'un véritable centre de rencontre pour les associations avec, dans un proche avenir, l'institution d'une médiathèque — des moyens importants figurent au budget pour cet établissement ;

La mise en place du conseil national de la vie associative et le développement de ses moyens en 1984, grâce à une participation interministérielle conforme à sa création et à sa vocation.

Il faut remarquer que la croissance rapide des activités à but social dans le cadre de la vie associative risquerait cependant d'être compromise si n'était assurée et consolidée son assise financière, à laquelle l'Etat et les collectivités territoriales se doivent de contribuer dans un domaine où, par définition, la solvabilité des usagers demeure limitée.

Il importe d'assortir la mesure prise pour le financement des postes Fonjep d'un renforcement des moyens permettant le développement d'une politique de contrats d'objectifs et de programme avec les associations relevant des secteurs du temps libre et de l'éducation populaire, aux niveaux tant national que régional et local.

La baisse de 10 p. 100 des crédits d'intervention résulte essentiellement des transferts de compétence. Il sera nécessaire, cependant, de trouver pour l'avenir les formules qui permettraient de mettre en œuvre financièrement les propositions du conseil national de la vie associative, grâce à la création du fonds de solidarité de la vie associative.

Le conseil installé par le Premier ministre doit remettre dans les prochaines semaines ses premiers travaux sur la transformation du Fonjep, sur les critères d'attribution et la nature des contrats d'utilité sociale et sur la recherche d'un statut pour l'élu social.

Enfin, il faut noter que les assistants de jeunesse et d'éducation populaire, comme les conseillers techniques et pédagogiques, ont acquis, avec la loi du 11 juin 1983, le droit à être titulaires dans un corps de fonctionnaires. Nous y avons travaillé et leur nouveau statut devrait être mis en œuvre au cours de l'année 1984.

Qu'il s'agisse de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire et du développement de la vie associative, les communes, les régions et l'Etat sont confrontés aux besoins d'équipement.

Le quatrième objectif est de mener une politique d'équipement qui respecte à la fois les engagements pris et la loi de décentralisation. Compte tenu de la complexité de la matière, je m'y attarderai un instant, en expliquant les procédures en cours.

L'année 1984 constituera, dans le domaine des équipements, une année de transition, puisqu'elle sera la dernière année d'application du régime des subventions spécifiques auquel se substituera, de façon intégrale dès 1985, la dotation globale d'équipement. En même temps, 1984 verra le début d'application des actions s'inscrivant dans le cadre du IX^e Plan, principalement dans le domaine de la jeunesse.

L'application de la politique de décentralisation explique la décroissance, en valeur absolue, des crédits inscrits au budget d'équipement de mon département, encore que l'on observera en ce domaine une décroissance moins rapide que pour d'autres départements ministériels. Cette décroissance plus lente s'explique par le souci du Gouvernement de permettre la poursuite de la réduction des inégalités entre régions pour les équipements de base. Nous avons ainsi, pour les gymnases, un retard important à rattraper.

Quoi qu'il en soit, depuis 1983, mon budget contribue au financement de la dotation globale d'équipement, laquelle constitue la seconde source de financement qui s'offre aux collectivités pour réaliser des équipements.

Dès 1985, nous aurons donc une division des rôles clarifiée et simplifiée : relèvera de la dotation globale d'équipement, et par là même de la compétence communale, la réalisation de nouveaux équipements ou la modernisation des équipements déjà réalisés dès lors que ceux-ci auront une zone d'attraction locale.

L'Etat, de son côté, conservera une vocation pour stimuler les recherches aussi bien techniques — par exemple, en matière d'économie d'énergie dans les piscines — qu'architecturales. Il continuera également d'aider les grandes associations de jeunesse à rénover, moderniser leurs équipements et les adapter aux nouvelles demandes des jeunes. Il aidera, enfin, les collectivités, dans le cadre d'un schéma directeur des équipements, à réaliser la vingtaine de gros équipements sportifs dont notre pays a besoin pour lui permettre d'être au niveau de ses voisins européens en ce domaine, surtout dans la perspective de l'accueil des jeux Olympiques de 1992.

Au plan financier, donc, le budget d'équipement se caractérise, au niveau des autorisations de programme, par une faible réduction de 14 p. 100 par rapport à 1983 et, au niveau des crédits de paiement, au contraire, par une augmentation de 5 p. 100 qui lui permettra de faire face aux obligations contractées les années précédentes.

On n'oubliera pas qu'à ces moyens s'ajoutent traditionnellement les crédits du fonds national pour le développement du sport qui ne font pas l'objet de la dotation globale d'équipement et qui devraient s'élever à 120 millions de francs d'autorisations de programme en 1984, soit au total plus de 560 millions de francs.

On notera, enfin, que mon ministère a achevé en 1983 le financement de l'opération « grands stades » et ne supportera plus en 1984 la charge de maintenance des gymnases intégrés à des établissements scolaires d'Etat, ceux-ci relevant, dorénavant, de la compétence du ministère de l'éducation nationale.

Compte tenu de ce contexte — décentralisation, d'une part, application du IX^e Plan, d'autre part — les crédits seront consacrés en 1984 à trois grandes actions : poursuite de la réduction des inégalités régionales pour les équipements de base, poursuite de programmes de développement de certains sports et accompagnement, sur ce plan, de la politique de la jeunesse.

En ce qui concerne la réduction des inégalités régionales, la condition nécessaire à une bonne application de la décentralisation est précisément la poursuite en 1984, pour la dernière année, des programmes de réalisation de gymnases déjà commencés. Cinq de ces programmes seront cofinancés avec les conseils régionaux dans les régions qui accusent le plus fort déficit de ces équipements de base. Ainsi, sur trois ans, l'Etat et les régions auront, chacun en ce qui les concerne, consacré à cette action plus de 100 millions de francs et auront permis la réalisation de plus d'une centaine de gymnases supplémentaires.

Dans cet ordre d'idées, il faut aussi mentionner le programme de 300 maisons du temps libre qui sera achevé l'année prochaine en ce qui concerne l'Etat, mais qui correspond à un besoin plus vaste qu'il appartiendra aux collectivités de poursuivre.

Nous devons également poursuivre les programmes de développement de certains sports.

La volonté de donner aux actions financées sur les crédits du F.N.D.S. une plus grande cohérence a conduit mon ministère à étudier avec les fédérations sportives des programmes pluriannuels de réalisation, soit par les clubs, soit par les collectivités locales. A ce jour, dix-sept « programmes coordonnés » ont ainsi été financés par le F.N.D.S. Ils concernent l'athlétisme, l'aviation, le canoë-kayak, l'équitation, le football, le golf, la gymnastique, le hockey sur gazon, le judo, les sports aériens, la voile et le tennis de table.

Ces programmes ont permis de lever l'obstacle auquel se heurtait le développement de certains sports, du fait d'un manque d'équipements. Il en est ainsi du tennis, pour lequel 3 000 courts supplémentaires sont déjà réalisés, mais aussi du football, pour lequel plus de 2 000 terrains auront été créés ou modernisés — et de l'équitation — une dizaine de centres sont modernisés chaque année.

A ces programmes doivent être rattachés l'extension de l'école nationale d'équitation et la réalisation d'une salle des arts martiaux à l'Institut national du sport et de l'éducation physique, l'I.N.S.E.P., qui seront achevés en 1984.

Enfin, prenant appui sur cette politique de décentralisation du sport de haut niveau et de régionalisation, un programme de modernisation de nos centres régionaux d'éducation physique et sportive, les C.R.E.P.S., sera poursuivi, tant avec des financements du budget du ministère qu'avec ceux du F.N.D.S. Ce programme a permis de moderniser une dizaine de C.R.E.P.S. en 1983.

Dernière ligne directrice de cette politique d'équipement : nous voulons accompagner la politique de la jeunesse. Sur ce point, la politique d'équipement doit être plus qualitative. Il faut définir une nouvelle architecture et réserver de nouveaux lieux pour la jeunesse.

Les programmes de constructions répétitives ont eu leur mérite, mais ils sont maintenant inadaptés à la décentralisation et à la demande des jeunes. Sauf la poursuite de la rénovation des centres de vacances et du programme de réalisation de nouveaux « points d'accueil jeunes » et de « centres d'information jeunesse », les efforts vont maintenant tendre à réfléchir avec les grandes associations de jeunesse à ce que pourraient être les lieux pour la jeunesse pour la décennie à venir. Ici, tout est de nouveau à inventer. La préparation de l'Année internationale de la jeunesse doit être l'occasion d'amorcer une nouvelle réflexion à ce sujet.

Avant de conclure, je souhaite vous donner quelques précisions sur les crédits de fonctionnement.

Les crédits réservés à l'administration centrale et aux services extérieurs de mon ministère accusent une augmentation significative en 1984, mais qui ne correspond pas forcément à un accroissement des moyens réservés à cette administration.

En effet, nous devons organiser en tout début d'année le déménagement du ministère logé actuellement à la Maison de la Radio et où les différentes sociétés de Radio-France, dispersées dans Paris, doivent se regrouper. Ce déménagement a d'ailleurs été imposé à mon ministère. Ce n'est pas lui qui l'a sollicité. Quoi qu'il en soit, cette mesure se traduit par une augmentation sensible du loyer et des frais afférents au fonctionnement du ministère.

Pour les services extérieurs, on doit cependant noter la poursuite de l'effort visant à améliorer les conditions de fonctionnement des services, en particulier pour les frais de déplacement — en augmentation de 10,8 p. 100 — et les dépenses de matériel et de fonctionnement. Par ailleurs, il sera procédé, en 1984, à la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan de titularisation des agents de catégories C et D, qui concerne 110 personnes, ainsi que d'une mesure, dont j'ai déjà parlé, de transformation de 376 emplois.

Je tiens aussi à vous indiquer qu'en fonction des éléments de progression retenus par le Gouvernement, en particulier une progression de 3 p. 100 des dépenses de fonctionnement, j'ai dû redéployer certains des moyens des autres directions pour favoriser le fonctionnement de mon administration en 1984.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le projet de budget que j'ai eu l'honneur de vous présenter pour la troisième année permet, à mes yeux, d'assurer trois grands objectifs que je me suis fixés dès mon arrivée.

Il permet d'abord d'assurer les grandes échéances dans le domaine sportif, mais aussi la préparation de l'Année internationale de la jeunesse, et je lie particulièrement la préparation des grandes échéances à la réorganisation complète de la politique du haut niveau sportif dans notre pays, politique à laquelle je suis particulièrement attaché.

Il permet ensuite de poursuivre les réformes de structure, que ce soit celles liées à la décentralisation ou celles à caractère interne, par exemple, les statuts du personnel.

Il permet, enfin et surtout, un élargissement de nos objectifs par la mise en œuvre de programmes coordonnés, qui concernent aussi bien la jeunesse, les sports que l'éducation populaire. Il s'agira, par exemple, du programme interministériel pour les jeunes volontaires ou du programme concerté avec le mouvement sportif pour les vacances des jeunes et l'animation des quartiers défavorisés. Je rappelle que ce programme, actuellement, ne concerne pas seulement l'animation, mais aussi les équipements, puisque la Fédération française de football a demandé qu'on localise un grand nombre des nouveaux terrains de grand jeu dans les parties les plus défavorisées du pays.

L'ensemble de ces actions, financées par plusieurs ministères, permettent d'accroître les moyens dont je dispose de plus de 500 millions de francs en 1983. Je compte bien poursuivre en 1984 cette politique qui permet d'amplifier très largement nos possibilités budgétaires — lesquelles rendent d'ailleurs caducs tous les chiffres qu'on peut m'opposer — mais aussi d'associer très étroitement divers partenaires pour des missions d'intérêt national, régional ou local.

Enfin, l'évolution doit être mesurée depuis mai 1981. Mon budget a ainsi évolué, à structures comparables, de plus de 50 p. 100, alors qu'il était en régression constante de 1978 à 1981. En effet, durant cette période, les crédits d'intervention du ministère ont progressé de 32 p. 100, et l'inflation de près de 50 p. 100. De 1981 à 1984, ils auront progressé de plus de 45 p. 100, alors que nous avons réduit l'inflation à 27 p. 100 pour les trois années.

Il en est de même pour les crédits d'équipement. Je ne citerai pas les chiffres, mon intervention ayant déjà été suffisamment longue.

Aussi, mesdames, messieurs les députés, je vous demande de bien vouloir adopter les crédits que je vous ai présentés pour 1984 et qui marqueront bien la volonté du Gouvernement de gestion rigoureuse, mais aussi d'efficacité pour répondre aux engagements pris. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Rappels au règlement.

M. Paul Chomat. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat, pour un rappel au règlement.

M. Paul Chomat. Mon rappel au règlement se fonde sur les articles 119 et 120.

Etant donné l'importance qu'elles revêtent il serait bon que nous puissions connaître de façon plus précise les informations que Mme le ministre a livrées ce matin de façon que nos interventions soient fondées sur les données les plus exactes possible. Sinon, nous allons nous trouver dans la situation assez inconfortable d'avoir à présenter des observations qui ne tiendront pas suffisamment compte des éléments nouveaux qui nous ont été apportés.

M. le président. La parole est à M. Jean Briane, pour un rappel au règlement.

M. Jean Briane. Mme le ministre s'est étonnée tout à l'heure que les parlementaires ne soient pas plus nombreux dans cet hémicycle. Mais peut-être ne sait-elle pas que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, qui a compétence sur son budget, examine en ce moment le projet de budget de l'éducation nationale, et plus particulièrement de l'éducation physique et sportive.

N'ayant pas le don d'ubiquité, nous sommes évidemment obligés de choisir entre les travaux de la commission et la séance publique. Permettez-moi de m'étonner de ce manque de coordination.

M. le président. Je donne acte aux auteurs des deux rappels au règlement de leurs observations. Elles seront transmises à la conférence des présidents.

Reprise de la discussion.

M. le président. La parole est à M. Wilquin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Madame le ministre, mes chers collègues, le budget de la jeunesse et des sports représente cette année environ 0,25 p. 100 de la masse du budget de la nation et connaît une croissance de 6,7 p. 100, ce qui est légèrement supérieure à l'augmentation générale du budget.

A cette masse, il faut ajouter environ 340 millions de dotations du fonds national pour le développement du sport, le F.N.D.S., qui viennent ainsi renforcer les crédits mis à la disposition de votre ministère.

La faible augmentation de ce budget, qui correspond à la volonté de rigueur du Gouvernement, doit cependant être pondérée par les faits suivants : d'abord la restructuration de votre département ministériel, qui se traduit par la suppression de plusieurs sections existantes et le regroupement de crédits dispersés entre de trop nombreux chapitres ; ensuite, la création d'un secrétariat d'Etat au tourisme qui est rattaché au ministère

du commerce extérieur ; enfin, la poursuite de la constitution de la dotation globale d'équipement, dans le cadre de la décentralisation qui minore désormais le rôle financier autrefois dévolu aux instances nationales.

Il convient de noter, en ce qui concerne l'exécution du budget 1983, qu'aucun report de crédits de 1982 sur 1983 n'a été fait, compte tenu de la volonté de limiter le déficit budgétaire et que, par ailleurs, 27,9 millions de francs de crédits de paiement et 38,9 millions de francs d'autorisations de programme ont été annulés par arrêté du ministre de l'économie, des finances et du budget.

Ces remarques préliminaires étant faites, il convient d'examiner les différentes actions budgétaires inscrites pour 1984 dans le cadre de votre département ministériel.

Les dépenses de fonctionnement des services s'élèvent à 1,2 milliard de francs contre 1,1 milliard de francs en 1983.

Les mesures nouvelles visent à permettre le relogement du ministère installé actuellement dans les locaux de la Maison de la Radio.

Les mesures intéressant le personnel concernent la titularisation de 120 emplois de commis, compensée par la suppression d'emplois équivalents.

Il convient de signaler aussi une réduction de crédits liée à la modification de l'organisation des services.

Dans la présentation de ce budget, je distinguerai ensuite trois domaines particuliers : les actions en faveur du sport qui représentent 1,5 milliard de francs sur les 2,3 milliards de francs de l'ensemble du budget ; les actions en faveur de la jeunesse ; les actions en faveur du temps libre et de l'éducation populaire.

Les actions en faveur du sport, tout d'abord.

En ce qui concerne les sports et les activités de loisir, les crédits pour 1984 s'élèvent à 831,3 millions de francs, soit une progression d'environ 9 p. 100.

Les actions notoires concernent, au chapitre 34-11, les frais de déplacement pour la pratique du sport en milieu extra-scolaire, qui croissent de 19,3 p. 100, et au chapitre 43-91, la création de nouvelles sections sports-études dont le budget croit cette année de 41 p. 100.

L'animation sportive en milieu extra-scolaire sous forme de subventions aux fédérations, ligues, comités et clubs sportifs voit ses crédits progresser de 129,42 millions de francs en 1983 à 141,52 millions de francs en 1984.

Les subventions aux écoles nationales de sport augmentent de 58,5 p. 100.

Le Gouvernement a fait un effort particulièrement sensible pour les Jeux Olympiques puisqu'une mesure nouvelle non reconductible de 16 millions de francs a été ouverte au chapitre 43-91.

Cet effort important est à mettre à l'actif du Gouvernement. En matière de sport de haut niveau, il est en effet nécessaire de donner à nos athlètes les moyens de participer à l'entraînement et les moyens de vivre décemment tout en pratiquant leur discipline. A cet égard, je remercie au passage les autres ministères, et en particulier le ministère de l'intérieur, qui ont proposé un certain nombre de postes à des sportifs de haut niveau.

Je dois cependant signaler que la commission des finances a estimé nécessaire, dans l'optique de cette préparation aux Jeux Olympiques d'augmenter, si possible, le nombre des animateurs sportifs en 1984 dans les mêmes proportions qu'en 1983 et qu'elle a demandé au Gouvernement de faire un effort exceptionnel en la matière en proposant la création de vingt-cinq postes supplémentaires dans le cadre du redéploiement des personnels.

Je souhaiterais évoquer ici le problème du statut des cadres techniques du sport. Me référant aux diverses concertations qui ont eu lieu, je vous demande, madame le ministre, de bien vouloir nous faire part des propositions concrètes que vous comptez arrêter pour répondre aux vœux de ces personnels — cadres nationaux, conseillers techniques régionaux et départementaux — concernant la mise au point de leur statut et pour leur donner les possibilités d'une formation intégrée. Je me permets d'insister sur ce point, madame le ministre, car votre réponse pourrait régler un problème qui se pose depuis bientôt quinze ans.

Enfin, mon analyse de ces crédits me conduit à déplorer le manque de création d'emplois dans ce secteur.

Outre ces actions directes du ministère en faveur du sport, il convient de souligner l'importance croissante du F.N.D.S. — bien qu'il s'agisse là de crédits extra-budgétaires — dans le développement du sport.

Ce budget n'est pas plafonné, comme celui de l'Etat. C'est pourquoi nous espérons une participation plus grande encore du F.N.D.S. aux activités sportives.

A cet effet, nous souhaitons reconduire la disposition visant à augmenter le taux de prélèvement instituée par l'article 41 de la loi de finances pour 1979 sur les sommes mises aux tirages supplémentaires de la Loterie nationale et du Loto, et qui sont affectées au F.N.D.S.

Il est à noter aussi, bien que cela n'entre pas directement dans le cadre de ce budget, que les prévisions des crédits du F.N.D.S. sont de 346 millions de francs contre 293 millions de francs en 1983, soit en augmentation de 53 millions de francs.

Sur ces crédits, les recettes destinées au sport de haut niveau progressent de 12,2 p. 100 et celles destinées au sport de masse passent de 260 millions de francs à 300 millions de francs.

Le contrôle des crédits du fonds s'est vu, comme nous l'avions demandé l'an dernier, considérablement amélioré grâce à la mise en place d'un nouveau document comptable servant à l'étude des demandes de subvention tant budgétaires que extra-budgétaires, ce que vous avez d'ailleurs signalé, madame le ministre, puisque vous êtes intervenue avant les rapporteurs, répondant ainsi par avance à certaines de nos questions.

Les orientations de la politique d'équipement sportif sont marquées, cette année, par un transfert à la D.G.E. de 50 millions de francs.

En 1984, la programmation des crédits d'équipement aura pour objet de préparer et d'accompagner le transfert des compétences lié à la décentralisation, en réduisant les disparités observées quant aux niveaux respectifs d'équipement des régions.

En outre, il faut signaler les efforts mis en œuvre pour moderniser les installations sportives qui accueilleront les championnats d'Europe de football. Cette opération, dite « grands stades », dont l'achèvement est prévu au cours du premier trimestre 1984, se déroule tout à fait normalement avec une participation des établissements publics régionaux, à une exception près.

M. Alain Chénard. C'est exact, et il faut le noter : il s'agit de Nantes !

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Les crédits affectés aux actions en faveur de la jeunesse progressent de 10,2 p. 100 en passant de 282,7 millions de francs à 311,8 millions de francs.

Ces actions concernent notamment l'aide aux associations de jeunesse. Le montant total des subventions prévues dans le budget de 1984 s'élève à 94,2 millions de francs.

Par ailleurs, trois centres régionaux d'« information jeunesse » doivent être créés en 1984.

Il est également prévu d'aider les associations dans les secteurs de vacances des jeunes. A cet égard, madame le ministre, je vous fais part des préoccupations légitimes des responsables d'associations de vacances des jeunes. Ces responsables souhaitent que leurs associations aient un statut particulier leur permettant d'éviter les assujettissements fiscaux trop lourds, que soient pris en charge les prestations éducatives, les frais d'enseignement et de formation des animateurs, qu'un statut d'animateur volontaire soit mis en place et que la gratuité de la formation des cadres de vacances puisse être instaurée.

Sans ces mesures, les centres de vacances pour la jeunesse ne pourront jouir d'un véritable essor. Connaissant votre volonté d'aider les jeunes, je ne doute pas, madame le ministre, que vous prendrez en considération ces demandes.

Enfin, les échanges internationaux de jeunes continuent à se développer puisqu'en 1983, 120 000 jeunes Français et Allemands auront procédé à un échange, ainsi que 3 000 jeunes

Français et Québécois. L'aide française, en 1984, sera de 67 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 15 p. 100.

J'en arrive aux actions en faveur du temps libre et de l'éducation populaire.

Les crédits du titre III s'élèvent à 107,8 millions de francs contre 163,1 millions de francs en 1983. Les crédits du titre IV connaissent une diminution de 10,86 p. 100 compte tenu de la nouvelle répartition des compétences.

Les actions principales menées dans ce domaine ne sont pas directement du ressort du projet de loi de finances et nous n'évoquerons que pour mémoire l'état d'avancement du projet de loi sur la promotion de la vie associative ainsi que l'activité importante du haut comité du loisir social.

Enfin, je dirai quelques mots du bilan du programme « jeunes volontaires ». Mis en place en 1982, à l'initiative du ministère du temps libre, il avait pour objectif de favoriser l'insertion de jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans sans emploi et qui n'étaient pas en formation. En 1982, ce sont 120 000 jeunes — et même davantage, selon les chiffres que vous nous avez donnés, madame le ministre — qui en ont bénéficié.

Avant de conclure, il me reste à présenter un certain nombre de propositions, au nom de la commission des finances, en vue d'augmenter les crédits du titre IV. Si vous les acceptez, madame le ministre, vous répondriez ainsi à certaines préoccupations des représentants de mouvements associatifs que nous avons rencontrés. Ces propositions portent sur trois chapitres du budget concernant les déplacements sportifs, les actions en faveur du temps libre, l'éducation populaire, les centres de vacances et le Fonjep.

Les crédits du chapitre 43-91, relatif aux déplacements en faveur du sport et des activités physiques et sportives et de loisirs, devraient être augmentés, estimons nous, de 1,5 million de francs. Ceux du chapitre 43-60 — actions en faveur du temps libre et de l'éducation populaire — devraient être augmentés de 5 millions de francs, soit 3,5 p. 100, et ceux du chapitre 43-20 — actions en faveur de la jeunesse et plus particulièrement pour l'organisation de stages de formation, pour les loisirs des jeunes et pour les centres de vacances — devraient être augmentés de 3 millions de francs.

Enfin, madame le ministre, concernant le Fonjep, je vous propose d'accepter une exonération de la taxe sur les salaires à hauteur de 1 000 francs pour les postes aidés par l'Etat.

Ces quelques propositions ne répondent certes pas à l'ensemble des préoccupations des responsables des associations sportives et du mouvement associatif. Mais en les acceptant, le Gouvernement montrerait l'intérêt qu'il porte à tous ceux qui, selon l'expression de M. le Premier ministre, constituent « le support privilégié de la nouvelle citoyenneté ».

En conclusion, le budget du temps libre, de la jeunesse et des sports pour 1984, se caractérise par une progression non négligeable de ses crédits.

Il accorde une priorité évidente à la préparation des jeux Olympiques de 1984.

Il marque la volonté de poursuivre très activement la politique en faveur de la jeunesse menée depuis 1982, grâce à une hausse des dotations de 10,28 p. 100 dans ce domaine.

Ces crédits, l'élargissement du bénéfice du chèque vacances, la promotion de la vie associative, les campagnes en faveur de l'étalement des vacances témoignent de votre volonté de faire du budget du temps libre, de la jeunesse et des sports un enjeu déterminant pour l'organisation et le progrès de notre vie sociale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Charles Haby, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la jeunesse et les sports.

M. Charles Haby. Madame le ministre, vous n'avez guère facilité la tâche des rapporteurs en répondant à l'avance à leurs questions et surtout en leur communiquant, juste avant la séance, des chiffres qui ne correspondent pas à ceux qui nous avaient été fournis par votre ministère. Si nos rapports comportent quelques erreurs, il faudra donc nous en excuser.

Le projet de budget de la jeunesse et des sports de 1984, qui est aujourd'hui soumis à notre approbation, connaît une augmentation sensiblement plus élevée qu'en 1983, mais net-

tement moins importante qu'en 1982. Il faut préciser que le budget de 1983 avait cru dans des proportions si faibles qu'il était difficile de faire pire, surtout en cette année olympique.

Si l'on raisonne en pourcentage, le projet de budget de 1984 progresse, à structures constantes, de 7,4 p. 100 au lieu de 3,5 p. 100 en 1983. Il augmente cette année légèrement plus vite que la moyenne du budget de l'Etat. Il avait toutefois, en 1983, progressé quatre fois moins vite que ce dernier.

Peut-on dire pour autant que le budget du temps libre, de la jeunesse et des sports constitue cette année une des priorités gouvernementales, quand on sait que les crédits consacrés à la culture augmentent dans le même temps de 15 p. 100 et ceux destinés à la recherche de 15,5 p. 100 ?

A entendre les réflexions de certains membres de votre majorité, madame le ministre, lors de votre audition par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, le 12 octobre dernier, on serait enclin à répondre non, même si cette même majorité de la commission a émis, quelques jours après, un avis favorable à l'adoption de votre projet de budget.

La lecture attentive du fascicule budgétaire devrait suffire pourtant à apporter une réponse claire. Si le budget de la jeunesse et des sports a fait, cette année, une légère remontée dans le peloton de queue des budgets, il n'en reste pas moins à la traîne.

Je ne reviendrai pas sur l'analyse chiffrée et détaillée de ce projet de budget puisque M. Wilquin, rapporteur spécial de la commission des finances, vient de le faire excellemment.

Je soulignerai cependant que si l'on tient compte comme naguère des crédits inscrits au ministère de l'éducation nationale en faveur de l'éducation physique et sportive, on parvient, pour 1984, à un budget de 5,2 milliards de francs, soit 0,55 p. 100 du budget de l'Etat. A structures constantes, ce budget représentait en 1981, faut-il le rappeler, 0,81 p. 100 du budget de la nation.

J'indiquerai également que, pour la deuxième fois en trente mois, le budget de la jeunesse et des sports fait l'objet d'une nouvelle présentation, à la suite du regroupement, opéré en mars dernier, du temps libre, de la jeunesse et des sports sous la tutelle d'un seul ministre délégué, et que ces modifications administratives et budgétaires rendent plus difficile le contrôle parlementaire.

Après ces considérations générales, j'aborderai successivement les trois chapitres suivants : les actions en faveur de la jeunesse, la politique sportive et les équipements socio-éducatifs.

Comme en 1982 et en 1983, le budget de 1984 accorde une priorité aux activités de jeunesse puisque les crédits qui leur sont consacrés devraient progresser légèrement plus que ceux alloués aux activités sportives.

Dans cet ensemble, il y a toutefois de fortes disparités entre les catégories d'actions. Ce sont les deux offices internationaux qui vont connaître les plus fortes progressions, et vous l'avez rappelé vous-même, madame le ministre.

Les crédits budgétaires consacrés à l'office franco-allemand pour la jeunesse augmenteront de plus de 14 p. 100 et ceux alloués à l'office franco-québécois de plus de 5 p. 100. Il faut préciser cependant que cette sensible progression est due très largement à la nécessité d'aligner la contribution française à ces offices sur les nouvelles parités du deutschemark et du dollar canadien.

Si les crédits alloués à l'information des jeunes, et notamment aux centres d'information et de documentation pour la jeunesse vont connaître une progression raisonnable de près de 10 p. 100, il n'en ira pas de même des dotations consacrées aux centres de vacances qui, après avoir été majorées de 5 p. 100 seulement en 1983, devraient progresser de 7,4 p. 100 en 1984, soit tout juste une reconduction en francs constants.

La contribution du ministère au fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire — le Fonjep — sera elle aussi singulièrement limitée.

Aucun poste d'animateur supplémentaire n'est en effet prévu dans le présent projet de budget alors qu'il y en avait 125 en 1983 et 750 en 1982. Aucune indication ne figure par ailleurs dans le fascicule budgétaire quant à une éventuelle majoration du taux de prise en charge par l'Etat des postes Fonjep. Mais vous venez de déclarer que ce taux serait relevé, et je vous en remercie.

On ne peut manquer, cette année encore, d'être frappé par le contraste entre l'insuffisance générale des moyens alloués aux activités de jeunesse et la conception globale et généreuse que le ministère a de ce rôle en faveur des jeunes.

Des actions le plus souvent marquées du sceau de l'interministérialité ont été conduites depuis deux ans. Ont-elles réellement répondu à l'attente des uns et des autres ?

Prenons l'exemple du programme le plus connu, le programme « jeunes volontaires » mis en place en 1982. Il a enregistré un succès certain si l'on en juge par l'importance des demandes de jeunes non satisfaites.

Vous avez déclaré que le taux de réussite de ce programme — 57 p. 100 — qui m'a été communiqué par votre ministère était faux. J'en prends acte et je n'y reviens pas.

Le sport et les activités physiques de loisirs vont bénéficier en 1984 d'une augmentation globale supérieure à celle relevée en 1983. A s'en tenir à une première analyse, il apparaît en effet que ces crédits devraient progresser de près de 9 p. 100.

Force est cependant de constater que la principale mesure du budget des sports en 1984 concerne la préparation des prochains jeux Olympiques pour lesquels un crédit supplémentaire de 16 millions de francs supplémentaires est prévu. Si l'on refuse de s'en tenir à cette première analyse budgétaire, il apparaît alors nettement que l'accent mis avec raison sur les jeux Olympiques occulte le reste d'un budget sportif qui, pour être plus satisfaisant qu'en 1983, n'en demeure pas moins très moyen.

Pour la deuxième année consécutive, aucune création d'emploi n'est prévue ; pour la deuxième année consécutive, l'aide de l'Etat aux frais de déplacements des clubs sportifs ne progressera que de 4 p. 100 environ, ce qui constitue une régression en francs constants ; pour la deuxième année consécutive, les subventions directes accordées aux fédérations ne progresseront réellement que de 3 p. 100, abstraction faite de différents transferts ; pour la deuxième année consécutive, enfin, les crédits de médecine sportive ne devraient pas être majorés de plus de 4 p. 100, soit, là encore, une diminution en francs constants.

C'est en partant sans aucun doute de cette constatation que le président du comité national olympique et sportif français considèrerait, il y a peu de temps, que le projet de budget de 1984 n'autorisait pas la mise en œuvre d'une politique sportive ambitieuse, les crédits pour la préparation olympique constituant « le seul trait de lumière ».

Personne ne peut contester que les crédits budgétaires alloués à la préparation olympique constituent le point saillant du budget de la jeunesse et des sports de 1984, puisqu'ils progressent de 150 p. 100.

Votre rapporteur, plus que tout autre, ne peut que se réjouir d'une priorité aussi affirmée en faveur du sport de haute compétition, lui qui avait cru déceler, pour le regretter, dans certains propos ministériels tenus en 1981 et 1982, une orientation plutôt favorable au sport couramment appelé de masse.

L'augmentation des crédits pour les jeux Olympiques est certes spectaculaire, en tout état de cause trois fois supérieure à celle relevée entre 1979 et 1980 à l'occasion des derniers jeux Olympiques. On ne pourra pas vous accuser, madame le ministre, de n'avoir rien fait pour les jeux Olympiques. Faute d'obtenir de nombreuses médailles à Sarajevo et Los Angeles, du moins avez-vous décroché la médaille de la plus forte progression budgétaire pour 1984. (Sourires.)

Vous le savez cependant mieux que moi : les jeux Olympiques ne se préparent pas uniquement dans les derniers mois mais dans les années qui les précèdent. Dans cette optique, les chiffres vous sont beaucoup moins favorables. Si on se limite seulement à l'année 1983, il faut savoir que les dotations budgétaires consacrées aux jeux Olympiques n'ont progressé que de 22 p. 100 par rapport à 1982, alors qu'entre 1978 et 1979, années qui précédaient la dernière olympiade, ces mêmes dotations avaient augmenté de 189 p. 100.

Que vous placiez haut la barre ou non, votre politique sera jugée sur les résultats français aux prochains Jeux. Le fait que vous ayez accordé cette année une nette priorité à ce chapitre budgétaire montre que vous l'avez compris. Mais je craignais qu'il ne soit trop tard si j'en juge par les derniers champions d'athlétisme d'Helsinki.

Votre ministère a fait savoir que l'année 1983 aura été marquée, dans le domaine du sport de haut niveau, par la mise en place des premières structures régionales. Fort bien ! mais cela n'aura guère de répercussions dans l'immédiat. Quant aux conventions d'insertion, les chiffres que vos services m'ont fournis sont, paraît-il, faux...

Le sport de haut niveau n'est toutefois qu'un des éléments d'une politique sportive marquée par un désengagement croissant de l'Etat, alors que le nombre de clubs et de licenciés ne cesse de croître à un rythme élevé. Les subventions directes au mouvement sportif vont connaître, en 1984, une progression réelle de 3 p. 100 seulement. En cinq ans, de 1979 à 1984, l'aide budgétaire directe au mouvement sportif aura augmenté de moins de 20 p. 100 en francs courants. En deux ans, de 1982 à 1984, ces mêmes crédits auront progressé de 6 p. 100, soit une diminution de plus de 10 p. 100 en francs constants.

Certes, les crédits budgétaires ne sont plus, depuis 1980, les seuls à financer le mouvement sportif, puisqu'il existe un fonds national pour le développement du sport. Mais des interrogations se font jour depuis maintenant deux ans sur le montant des ressources affectées à ce fonds. Au point que l'année dernière, à la même époque, vous avez été obligée, madame le ministre, afin de pallier une probable stagnation en francs constants des ressources de ce fonds, de dégager en cours de discussion budgétaire un crédit supplémentaire de 30 millions de francs en provenance du P. M. U., et de majorer d'un demi-point la part revenant du fonds sur les enjeux du Loto.

La même question se pose de nouveau cette année.

Est-il exact que, par rapport aux recettes effectivement attendues cette année, les prévisions pour 1984 accusent une diminution d'environ 10 millions de francs ? Si oui, avez-vous, cette année encore, une mesure nouvelle à nous proposer ?

J'en viens maintenant aux équipements sportifs et socio-éducatifs. Leurs crédits devraient, même en tenant compte des sommes affectées à la dotation globale d'équipement, diminuer de 10,8 p. 100 en autorisations de programme et augmenter de 4,9 p. 100 seulement en crédits de paiement.

M. le président. Je vous invite à conclure, monsieur le rapporteur.

M. Charles Haby, rapporteur pour avis. Votre rapporteur ne peut pas, cette année encore, manquer de souligner que le budget d'équipement du ministère a été frappé, le 5 mai dernier, par un arrêté d'annulation diminuant de 25 p. 100 les autorisations de programme destinées à l'équipement des installations appartenant à l'Etat.

Force est de constater que ce budget d'équipement ne cesse, depuis quelques années, de régresser sensiblement, au point de se réduire comme une peau de chagrin, alors que, dans le même temps, la part des dépenses du fonds national pour le développement du sport consacrée aux équipements ne cesse d'augmenter.

Le désengagement de l'Etat est manifeste pour les subventions directes au mouvement sportif mais, en outre, il devient d'année en année de plus en plus éclatant en ce qui concerne les dépenses d'équipement.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a, contrairement aux conclusions de son rapporteur, émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la jeunesse et des sports. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Chevallier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le temps libre.

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. Depuis 1981, avec les avancées sociales que constitue la réduction du temps de travail, la cinquième semaine de congés payés et la retraite à soixante ans, le temps libre augmente. S'organiser pour tirer le plus grand profit personnel et collectif de ce temps désormais disponible, voilà le but à atteindre. Pour y parvenir, le Gouvernement a décidé en 1981 la création d'un ministère chargé de la conquête du temps libre.

L'année 1982 a été celle de la mise en œuvre des premières mesures, qui ont été poursuivies et approfondies en 1983. Durant cette même année, le ministère du temps libre, de la jeunesse et

des sports a été affecté par une réforme de structure importante qui n'a pas été sans conséquences sur son domaine d'intervention et sur la présentation des documents budgétaires.

Si, en 1983, on comptait quatre actions développées dans le budget, en 1984, le projet de budget en comporte sept. La presque totalité relève du rapport pour avis pour la jeunesse et les sports et je n'ai quant à moi retenu que celles concernant les actions dites « de temps libre et d'éducation populaire ». Il faut en outre noter que les crédits relatifs au tourisme social ont été inscrits dans le fascicule budgétaire spécifique consacré au tourisme.

Du fait même de ces restructurations et redistributions, le rapprochement et la comparaison entre les budgets de 1984 et de 1983 sont difficiles et peu significatifs. Je mettrai cependant trois points en évidence.

Premièrement, la réalisation de la deuxième tranche du plan de titularisation des personnels des catégories C et D, qui concerne 120 emplois.

Deuxièmement, l'accroissement de 6,2 p. 100 de la part de l'Etat dans le financement des postes Fonjep. Cette mesure complètera financièrement l'effort accompli en matière de créations de postes en 1982 et 1983.

Troisièmement, la diminution de 6,6 p. 100 des dépenses ordinaires en faveur des actions de temps libre et d'éducation populaire. Celle-ci affecte surtout le chapitre 43-60, article 61, action n° 10, concernant la promotion de ces activités, et je tiens, madame le ministre, à vous faire part de mes craintes à ce sujet.

Certes, cette diminution s'explique pour la majeure partie par le transfert de crédits entraîné par la modification de compétences, mais on peut cependant craindre un relâchement de l'effort en direction des mouvements d'éducation populaire, qui ont un rôle fondamental dans la gestion du temps libre.

Nous sommes donc en droit de nous demander si les moyens nécessaires pour assurer une politique ambitieuse en direction du monde associatif sont bien disponibles.

En effet, ainsi que vous l'avez déclaré, madame le ministre, il est indispensable de faire en sorte que « l'éducation populaire ne soit pas assimilée à une sous-culture ». Ainsi, le milieu associatif et les grandes associations d'éducation populaire, avec leurs relais départementaux, voire locaux, doivent être aidés pour favoriser le développement de l'ensemble des pratiques culturelles et associatives. Le temps libéré par les grandes avancées sociales qui sont les nôtres doit être l'occasion d'améliorer nos connaissances et de les élargir, car le temps libre c'est aussi le temps de l'autoformation. A côté de l'effort considérable fait par le Gouvernement dans le domaine de la formation, la libre formation doit trouver sa place après définition des contenus et des équipements susceptibles de favoriser ce type de formation.

L'essor des universités du troisième âge peut servir d'exemple et montrer combien le concept d'éducation populaire a pris corps pour cette partie de la population.

Il est urgent de préciser que le temps libre, loin d'être une démarche ou un exercice de l'esprit, revêt un aspect concret. En effet, son enjeu économique et social est indéniable. C'est la conséquence du développement des activités de loisir, de tourisme social, de la vie associative. Cet enjeu confère donc à votre ministère un rôle essentiel de coordination avec tous les ministères concernés — en particulier ceux de l'éducation nationale et des affaires sociales — afin d'obtenir leur indispensable participation.

L'animation et la vie associative restent les éléments essentiels permettant la participation du plus grand nombre aux actions prenant en compte le temps libéré sur le travail. Le développement de la vie associative est d'ailleurs un axe important de la politique menée par le ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports, et les travaux effectués dans les quatre sections constituées au sein du haut comité du loisir social en sont une preuve.

La consultation nationale réalisée en 1982 a permis de parvenir à une connaissance approfondie des situations, des souhaits et des propositions des nombreuses composantes du monde associatif. Cette procédure n'a jamais eu de précédent et plus de six mille réponses ont été recueillies.

A l'issue de cette concertation sur le plan méthodologique, le Gouvernement a considéré à juste titre que le développement de la vie associative devait faire l'objet de plusieurs séries de

mesures législatives ou réglementaires soumises pour une bonne part à concertation. C'est dans cette perspective qu'a été créé, par le décret n° 83-146 du 25 février 1983, le conseil national de la vie associative.

Installé au début du mois de juillet, le conseil a engagé des travaux qui portent en priorité sur l'exercice des fonctions de l'élu social, la création d'un fonds de développement solidaire de la vie associative et l'élaboration de contrats d'utilité sociale.

L'ensemble de ces travaux doivent également s'inscrire dans le cadre des réflexions et propositions pour le IX^e Plan, en étudiant les conséquences de la décentralisation pour les associations, les liens entre celles-ci et l'économie sociale, la comptabilité spécifique de ce domaine et la politique de conventionnement.

Sur ce point, la majeure partie de l'aide dispensée actuellement aux associations consiste en une participation de l'Etat par l'intermédiaire du Fonjep ainsi qu'en une rémunération d'animateurs permanents.

Depuis deux ans déjà, le ministère du temps libre substitue progressivement, pour les associations nationales, la politique de conventionnement à la pratique classique de la subvention de fonctionnement. Cette politique devrait être selon moi élargie. En effet, le conventionnement permet de mieux sélectionner les actions prioritaires et définies comme telles par une démarche concertée. Les associations, de leur côté, peuvent planifier plus aisément leurs activités en étant libérées de l'attente annuelle d'une décision administrative. Le conventionnement apparaît ainsi comme un élément de responsabilisation. Il est cependant nécessaire que ces conventions soient pluri-annuelles et qu'elles conservent suffisamment de souplesse pour faire face aux situations spécifiques, notamment pour les associations en milieu rural, où le critère du nombre d'habitants concernés est inadapté mais où l'environnement social et socio-économique doit être prioritairement pris en compte.

La mise en œuvre en commun de moyens doit, étant donné le coût et l'évolution rapide des matériels, être renforcée. Le ministère doit donc inciter et participer financièrement au fonctionnement des centres de ressources et d'appui technique aux associations, qui commencent à fonctionner expérimentalement. Ici et là, dans quelques régions.

L'effort du ministère en matière de moyens matériels se poursuit par la reconduction de l'opération des maisons du temps libre, qui devrait permettre d'équiper en 1983-1984 près de cent communes supplémentaires. Le programme « jeunes volontaires », qui a permis en 1982 à 12 000 jeunes d'effectuer un stage d'intérêt général se révèle être un succès. Bon nombre d'associations ont d'ailleurs pris en charge un de ces jeunes en respectant leur désir et leur choix. En 1983, 14 000 jeunes devraient être concernés et les associations s'engageront pour assurer la réussite de ce programme.

La vie associative est étroitement dépendante du dynamisme et de la disponibilité de l'animateur, à qui il est demandé toujours davantage. Les postes Fonjep permettent un financement non négligeable de la part de l'Etat mais je dois souligner que, dans certaines régions défavorisées, en particulier en milieu rural ou en zone de montagne, des difficultés subsistent pour trouver le financement complémentaire. Peut-être serait-il possible, dans le cadre du conventionnement auquel j'ai fait allusion, de prendre en considération cet aspect du problème. Je connais, madame le ministre, de nombreuses régions ou zones géographiques qui sont avides d'animation et de vie associative, mais qui, faute de moyens financiers, ne peuvent transformer leurs espoirs et leurs projets en réalités.

Je tiens à insister sur la situation des assistants de jeunesse et d'éducation populaire, personnels non titulaires dont la situation pose toujours problème. Pourriez-vous nous indiquer les modalités de leur titularisation et de leur intégration ?

Des structures, des animateurs au statut clairement défini ainsi que des moyens sont nécessaires pour répondre aux besoins qui se font jour : le succès des initiatives dans le domaine de la communication et de l'initiation à la micro-informatique sont là pour en témoigner. Le ministère l'a bien compris et il s'engage dans la bonne voie en recherchant une bonne coordination avec l'ensemble des collectivités territoriales et du monde associatif.

Je traiterai maintenant brièvement du tourisme social, en précisant que la vie associative et les mouvements d'éducation populaire sont étroitement impliqués dans son organisation.

Le tourisme social, considéré comme une action touristique à part entière, a été rattaché au secrétariat d'Etat au tourisme. Mais un tourisme social bien compris ne peut se concevoir sans une concertation et un dialogue avec les associations et mouvements d'éducation populaire qui en sont le support fondamental.

La valorisation du temps des vacances dans le cadre d'une politique sociale continue recouvre les capacités d'action culturelle et d'animation du milieu social qui sont, pour une grande part, de la responsabilité du monde associatif.

L'aide au développement de l'accueil en milieu rural et en zone de montagne, le partage de l'espace qui conditionne l'accessibilité aux loisirs et à l'hébergement des populations urbaines, l'aménagement du temps — rythmes journaliers, hebdomadaires, annuels — sont autant de questions pour lesquelles des solutions commencent à être élaborées : chèques-vacances, aides financières ou structures d'accueil.

M. le président. Je vous invite à conclure, monsieur le rapporteur.

M. Daniel Chevalier, rapporteur pour avis. Je conclus, monsieur le président.

Le loisir social se doit d'être traité à la mesure de son importance et du développement qu'il va connaître dans les mois et années à venir. Le ministère du temps libre ne doit pas être absent de cette vaste et nécessaire réflexion et, là aussi, une étroite coordination entre ministères est nécessaire.

De manière plus générale, les propositions de nombreuses régions, dans le cadre du IX^e Plan, se réfèrent à la mise en place d'un projet associatif, afin de promouvoir une politique de la jeunesse, de favoriser le développement local, l'éducation permanente et le développement de l'économie sociale. Je souhaiterais que l'ensemble de ces propositions puissent faire l'objet de contrats entre l'Etat et les régions chaque fois que cela sera possible.

En outre, la décentralisation doit permettre, en conjuguant l'action des différents ministères, des communes, des départements et des régions, de mettre en œuvre une politique adaptée du temps libre. Cette grande politique du temps libre s'articulera et se conjuguera avec les actions de promotion de l'éducation populaire, de l'action sanitaire et sociale, de l'environnement, du loisir social, des activités physiques et sportives, auxquelles les associations réservent l'essentiel de leurs efforts.

C'est en replaçant ce budget dans le cadre du budget général de l'Etat, caractérisé par des choix rigoureux, et en constatant la volonté de poursuivre et d'aménager l'effort consenti en faveur de l'organisation du temps libre que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère du temps libre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Bergelin.

M. Christian Bergelin. Madame le ministre, le budget de 1983 avait remporté, de l'avis unanime du mouvement sportif, la « cuillère de bois ». Cette année, non seulement votre ministère conserve la dernière place, mais, en outre, il est manifestement hors-jeu. Votre projet de budget ne peut en effet avoir aucune influence, ni positive ni décisive, sur le développement du sport en France et sur le succès des sportifs de notre pays.

Inutile de rappeler les promesses du candidat François Mitterrand pour qui, le 6 mai 1981, « les activités physiques et sportives [étaient] une priorité éducative et culturelle ». Deux ans après, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Certes, les comparaisons avec le passé sont difficiles à établir puisque c'est la deuxième fois en trente mois que vous modifiez la présentation du budget de votre ministère, ce qui rend malaisé le contrôle parlementaire.

A structure constante, votre budget s'élève au total à 1 817 millions, soit 0,19 p. 100 du budget de la nation. Il faut, il est vrai, y ajouter les crédits affectés à l'éducation physique et sportive. Nous atteignons alors 5 213 millions, soit 0,55 p. 100 du budget de l'Etat.

Les astuces de présentation ne masquent donc pas la réalité de votre politique : la pénurie.

Dois-je vous rappeler l'existence d'un certain « comité de doublement » qui semble s'être évanoui dès le 11 mai 1981 au matin ? A l'opposé de vos engagements antérieurs, votre

projet de budget, à défaut d'un doublement des crédits, semble placé sous le signe d'une double régression.

Tout d'abord, l'ensemble des crédits d'Etat régressent de façon alarmante.

La part consacrée aux sports et aux activités physiques de loisirs passe de 763 millions à 831 millions de francs.

Il faut noter, dès à présent, qu'aucune création de poste n'est envisagée. Dois-je vous rappeler les engagements solennels pris par M. le Premier ministre, en 1981, au sujet des cadres techniques ? Pour la troisième année consécutive, nous regrettons que cette promesse ne se traduise par aucune mesure financière concrète.

Mme le ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et au sport. C'est faux !

M. Christian Bergelin. A l'intérieur du chapitre 43-91, l'examen des différents articles budgétaires appelle de notre part des commentaires, hélas, sévères.

Il faut reconnaître que les fonds alloués pour les jeux Olympiques et les grandes manifestations sportives sont revalorisés substantiellement. Nous nous félicitons que les 16 millions de francs prévus au titre des mesures nouvelles, bien que non reconductibles, renversent une tendance inquiétante de laisser-aller constatée en 1982 et en 1983.

L'animation en matière extrascolaire, regroupant l'essentiel des crédits budgétaires affectés au mouvement sportif, voit ses moyens n'augmenter réellement que de 3 p. 100 car il faut, bien sûr, exclure les transferts correspondant aux activités de pleine nature. En effet, même si la frontière entre les deux activités, ainsi que vous l'avez souligné tout à l'heure, est tout à fait aléatoire, elle existe cependant.

Dans ce domaine, les fédérations se plaignent non seulement du recul, en francs constants, de leurs subventions, mais surtout du retard dans leur versement, ce qui provoque ainsi d'énormes difficultés de trésorerie. Le désordre et le déficit des finances publiques sont tels que les fédérations et les clubs subissent de plein fouet l'échec économique du Gouvernement.

Vous ne mesurez peut-être pas, madame le ministre, les conséquences de votre politique. Les médias s'étonnaient récemment des échecs répétés de nos compatriotes dans les grandes épreuves internationales. Certes, il y a des causes profondes qui tiennent aux structures et aux mentalités de notre pays. Il y a aussi malheureusement des explications plus conjoncturelles.

Comment a-t-on pu raisonnablement espérer de bons résultats aux championnats du monde d'Helsinki alors que la F. F. A., faute de moyens, n'avait programmé aucun match avec une équipe senior complète avant cette compétition ?

Le sport, comme l'économie, supporte mal le repli sur soi, synonyme de défaites, puis de déclin.

On comprend qu'en raison de votre faillite budgétaire votre ministère ne puisse pas renouveler les conventions arrivées à terme qui avaient été passées avec certaines fédérations entre 1976 et 1981. C'est pourquoi d'ailleurs un grand nombre de fédérations envisagent d'augmenter considérablement le prix des licences, pénalisant ainsi près de dix millions de licenciés. Et cela ne va sans doute pas dans le sens de la « démocratisation de la pratique du sport » !

M. Jean-Paul Charlé. C'est sûr !

M. Christian Bergelin. Nous vous déclarons, madame le ministre, que, si les fédérations étaient obligées d'en arriver là, le Gouvernement porterait l'entière responsabilité de ce recul social, dont on a peine à croire que ce soit Léo Lagrange qui vous l'ait inspiré.

Les crédits inscrits en faveur des sections sport-études progressent sensiblement mais cette augmentation résulte en partie d'un transfert de l'année 1983 sur l'année 1984.

Quant à la médecine du sport, qui n'est plus individualisée dans une action spécifique, elle continue à être le parent pauvre d'un budget tout aussi pauvre, alors que ce secteur est vital pour une expansion qualitative et équilibrée du sport en France.

Le fonctionnement des établissements dépendant du ministère sera globalement difficile en 1984, la dotation antérieure n'étant relevée que de 7 p. 100. Si l'I. N. S. E. P. est relativement épargné, le statut encore incertain réservé aux C. R. E. P. S. ne fait pas disparaître, hélas, toutes nos inquiétudes.

Enfin — et ce n'est pas le moins important — l'aide de l'Etat aux déplacements des clubs sportifs a diminué en francs constant de 10 p. 100 en deux ans. Il s'agit pourtant d'un des postes les plus lourds du budget des clubs sportifs — nous le savons tous. Le Gouvernement vient encore d'affirmer clairement son intérêt pour la vie associative. Mais les sportifs ne peuvent plus se déplacer. Là, comme ailleurs, existe un décalage entre le verbe et l'action.

L'équipement sportif de notre pays subit de plein fouet l'abandon par l'Etat de ces obligations fondamentales. Cette pénalité infligée injustement au mouvement sportif survient au plus mauvais moment, quand on connaît les besoins qui restent à satisfaire ainsi que le marasme qui touche les entreprises concernées.

La chute des autorisations de programme et des crédits de paiement n'est pas atténuée par le transfert de vingt-deux millions de francs aux collectivités locales. Dans le domaine du sport, comme en d'autres, la décentralisation sert d'alibi au développement de l'Etat. L'opération « grands stades » est le meilleur exemple de cette démission de l'Etat, lequel n'a finalement pris à sa charge, en moyenne, que 27 p. 100 du prix total des constructions.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Allez donc voir à Nantes !

M. Christian Bergelin. Ces chiffres prévus pour 1984 seront peut-être même supérieurs à la réalité car il faut se rappeler, de plus, qu'en mai 1983 une bonne partie des autorisations de programme et des crédits de paiement avait été annulée.

L'année dernière, nous vous posions une question, madame le ministre : la France pourrait-elle tenir ses engagements ? Une certitude s'impose maintenant : la pénurie des crédits d'Etat hypothèque l'avenir.

A la régression des crédits s'ajoute la régression des ressources extra-budgétaires.

Les ressources procurées par le F. N. D. S. semblent se réduire comme peau de chagrin.

Deux points doivent être évoqués :

En 1983, le mouvement sportif ne touchera pas un centime des 70 millions supplémentaires que vous avez dégagés, madame le ministre, lors de la dernière discussion budgétaire. Une question se pose : les fédérations toucheront-elles et, si oui, suffisamment à temps, cette somme qu'on leur avait promise ? Rappelons-nous la publicité qui a été faite à l'époque autour de cette mesure. Certes, il fallait bien masquer la médiocrité du budget général, mais le mouvement sportif aurait apprécié plus de crédits et moins d'autosatisfaction.

Si ces 70 millions doivent s'ajouter en fin de compte à la dotation initiale, les recettes subiront un net tassement, puisqu'elles passeront de 363 millions de francs en 1983 à 346 millions de francs en 1984.

Par ailleurs, la politique du F. N. D. S. n'est pas cohérente. Vous vouliez, avant 1981, budgétiser ce fonds mais vous avez dû faire rapidement machine arrière pour cause d'austérité et de pénurie. Cette pénurie de l'ensemble des crédits publics pose de nouveau, et de façon urgente, le problème du financement du sport en France.

En clair, même avec l'apport du F. N. D. S., les concours publics au sport ne dépasseront pas 0,60 p. 100 du budget, alors que, dans le budget de 1981 — le dernier voté par l'ancienne majorité — les crédits d'Etat, à eux seuls, dépassaient 0,61 p. 100.

Faiblesse des moyens, absence de politique, voilà deux traits caractéristiques de votre projet de budget, madame le ministre.

Le mouvement sportif, représentant 10 millions de licenciés et 25 millions de pratiquants, condamne avec nous un financement aussi médiocre. Ce projet de budget est davantage le résultat de l'austérité, sanction d'une gestion laxiste et incohérente des deux dernières années, que l'expression d'une ambition conforme aux exigences du pays.

Nous regrettons que votre carence compromette la possibilité pour la France d'organiser de grandes manifestations sportives auxquelles se rallierait avec enthousiasme notre jeunesse.

Malheureusement, fidèle au budget de 1983, votre projet de budget, approchant un chiffre infinitésimal, décourage les cadres dont l'action sur le terrain est pourtant indispensable et irremplaçable.

Le sport est de plus en plus délaissé dans notre pays. A une époque où la crise économique produit des effets dévastateurs dont l'incidence est démultipliée par les erreurs du Gouvernement, le sport devrait, au contraire, connaître un développement qui permettrait d'atténuer, surtout pour la jeunesse, la morosité du temps présent. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Dans le temps de cinq minutes qui m'est imparti, j'aborderai trois questions. Veuillez d'avance m'excuser, madame le ministre, au cas où je ne tiendrais pas compte, dans mon intervention, des informations nouvelles et souvent fort intéressantes que vous avez portées ce matin à la connaissance de l'Assemblée.

En premier lieu, je rappellerai que l'élaboration du projet de loi relatif à la promotion de la vie associative a donné lieu à une large consultation et a fait naître de grands espoirs dans un mouvement associatif qui, dans sa grande majorité, eut beaucoup à souffrir de l'attitude de l'ancienne majorité à son égard. Mais ce projet a été abandonné. Il ne reste des réflexions engagées que les mesures adoptées au conseil des ministres du 1^{er} décembre 1982 pour la promotion de la vie associative. Celles-ci comportent des aspects positifs mais restent cependant assez limitées sur la question concrète des moyens.

En juillet 1983, M. le Premier ministre a installé le conseil national de la vie associative, qui complète les grandes institutions déjà existantes dans le cadre du développement économique et social. Cette création traduit le souci de reconnaître le rôle fondamental du mouvement associatif, indispensable à la vie de la nation.

Malheureusement, d'autres mesures importantes adoptées au même conseil des ministres n'ont pas connu un début de réalisation. Il en est ainsi de celles concernant la création du fonds de développement solidaire de la vie associative — vous avez annoncé, madame le ministre, que ce fonds serait mis en place dans les prochains jours — et les allègements fiscaux pour les taxes sur les salaires, ainsi que des dispositions spécifiques annoncées en faveur des publications des associations.

Par ailleurs, certaines associations, dont celles du tourisme social, se voient refuser certaines aides pour leur fonctionnement ou pour leur développement, par exemple l'octroi de postes Fonjep.

D'une manière générale, la question des moyens, en particulier des moyens financiers, des associations n'a pas reçu de réponse positive. Nous devons avoir conscience que cet état de choses entraîne des risques de dégradation de l'emploi dans le secteur associatif.

Nous considérons que notre majorité et son gouvernement doivent s'attacher, en consentant un effort prioritaire, à combler, au cours de la prochaine demi-législature, le retard préjudiciable qui a été pris pour engager une politique plus féconde d'aides concrètes au mouvement associatif et plus proche des engagements pris à l'égard de celui-ci.

Le point que je voudrais évoquer en deuxième lieu concerne l'attitude de la droite dans les municipalités qu'elle a récemment gagnées.

On enregistre une multitude de décisions arbitraires et discriminatoires à l'encontre du mouvement associatif et de nombreux cas de municipalisation d'activités confiées jusque-là au mouvement associatif dans un souci de démocratisation et d'autogestion de la vie communale. On assiste notamment à des ruptures unilatérales de conventions, à des licenciements abusifs de salariés à l'encontre desquels aucun reproche professionnel n'est formulé mais qui ne sont pas de droite, comme les nouveaux élus. On assiste à des suppressions de financement tout aussi arbitraires, qui provoquent des suppressions d'emplois et des licenciements d'animateurs. Les subventions de nombreuses associations sont supprimées ou très fortement réduites, sans aucun souci des conséquences pour les activités que celles-ci soutenaient en faveur des personnes âgées, des jeunes enfants ou des adolescents, ou pour le développement de l'action socio-culturelle dans les quartiers les plus déshérités de grands centres urbains.

De tels agissements frappent également le secteur de l'activité physique et sportive. Il en est ainsi, à Saint-Etienne, de la suppression des postes d'animateur sportif de quartier mis en place par la municipalité d'union de la gauche, et des

menaces officiellement adressées à l'office municipal des sports, qui risque de se voir retirer la gestion de l'utilisation des équipements sportifs de même que le soin de répartir la subvention municipale ; cette répartition serait alors confiée à une structure indépendante du mouvement associatif.

J'ai pris mes exemples dans l'actualité stéphanoise. Mais j'en aurais trouvé tout autant dans l'actualité de Nantes, de Brest, de Roubaix, de Levallois ou d'autres villes.

M. Bergelin parlait il y a quelques instants du « décalage entre le verbe et l'action ». Mais lui et les autres animateurs de la droite sont experts en la matière : non seulement ils n'ont pas fait, pendant vingt-trois ans, ce qu'ils disent vouloir faire aujourd'hui...

M. Christian Bergelin. On peut comparer les budgets !

M. Paul Chomat. ... mais, de plus, leur comportement, qui rejoint celui des maires de droite qui s'attaquent aux progrès, pourtant insuffisants, qu'avaient insufflés les municipalités de gauche, est une démonstration évidente que le discours de la droite ne reflète pas la vérité, mais qu'il vise surtout à discréditer systématiquement la politique de la gauche.

M. Christian Bergelin. Mais non !

M. Paul Mercieca. Très bien !

M. Paul Chomat. Madame le ministre, ces agissements des municipalités de droite contre la vie associative doivent attirer l'attention du Gouvernement.

En troisième lieu, le bilan de la politique du Gouvernement en faveur de la jeunesse n'est pas couvert par le seul examen de la politique à l'égard du mouvement associatif et du sport. En effet, tiennent également une grande place dans ce bilan les efforts en faveur de la formation professionnelle, de l'éducation, de la culture et de la lutte contre le chômage, autant de priorités reconnues de l'activité du Gouvernement et dans la loi de finances pour 1984. Doivent également être prises en compte certaines actions conduites dans de grands ensembles dans le cadre des orientations de la commission Dubedout.

Cependant, les éléments positifs enregistrés dans ce domaine ne suffisent pas, nous semble-t-il, pour constituer une politique globale en faveur de la jeunesse à la hauteur des besoins de celle-ci en proie aux conséquences économiques sociales et culturelles de la crise.

M. le président. Monsieur Chomat, il faudrait conclure...

M. Paul Chomat. Je pense que nous étions en droit d'attendre des actions concrètes suffisamment significatives en faveur des activités qui s'adressent spécifiquement à la jeunesse des usagers. Nous ne les avons pas eues. Ce constat est la conséquence évidente du décalage entre les orientations prioritaires pour la jeunesse fixées par le Président de la République, le Gouvernement et sa majorité, et les moyens affectés à votre ministère pour mener les actions nécessaires. Nous devons faire disparaître ce décalage. Sinon, nous resterons très en retrait des engagements pris en 1981 et nous commettrons une erreur politique qui pourrait être lourde de conséquences.

M. Roger Corrèze. Ce ne serait pas la première !

M. Paul Chomat. La jeunesse a largement participé au vote de juin 1981 et, par là même, largement contribué à la défaite de la droite. C'est bien cette jeunesse qui est prioritairement concernée par la réussite du changement. C'est pourquoi les députés communistes sont préoccupés par certains retards pris dans les domaines que recouvrent votre ministère et votre projet de budget.

M. Roger Corrèze. Ne le votez pas !

M. Christian Bergelin. Il s'agit de retard ou d'avance ?

M. Roger Corrèze. Les deux !

M. Paul Chomat. L'importance de l'enjeu et notre volonté de donner une grande place à la France dans l'année de la jeunesse prévue en 1985 justifient que nous exprimions cette préoccupation avec franchise à l'occasion de cette discussion budgétaire. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et sur quelques bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Sueur

M. Jean-Pierre Sueur. Madame le ministre, j'interviendrai sur la partie consacrée à la jeunesse du projet de budget que vous nous avez présenté.

J'insiste tout d'abord sur le fait que l'augmentation des actions en faveur de la jeunesse est tout à fait significative, puisqu'elle est de 10,28 p. 100 par rapport à l'année précédente. Permettez-moi, ensuite, de mettre l'accent sur quatre aspects de cette politique.

En premier lieu, madame le ministre, vous avez modifié la conception que l'on peut se faire d'un ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports. Vous avez changé l'image de marque de votre ministère.

D'un point de vue classique, dans l'inconscient collectif, la jeunesse et les sports recouvraient tout ce qui était relativement périphérique par rapport au problème principal auquel sont confrontés les jeunes, à savoir celui de la formation et de l'emploi.

Depuis plusieurs années — cela mérite d'être signalé —, l'accent est mis sur le problème de l'emploi au sein de la politique conduite en faveur de la jeunesse. C'est nouveau. L'opération « jeunes volontaires » en est une excellente illustration. Elle vise à traiter le problème de l'emploi en innovant : d'une part, les jeunes ne sont pas considérés comme des assistés — le problème doit être abordé, cela est extrêmement important, avec eux — et, d'autre part, c'est l'ensemble du mouvement associatif qui doit jouer un rôle moteur en la matière car il constitue une source importante de créations d'emplois.

Il faudra consentir, puis prolonger, un effort pour mieux articuler les actions conduites par votre ministère avec celles d'autres ministères, notamment en ce qui concerne les jeunes de seize à dix-huit, de dix-huit à vingt et un ans — je pense particulièrement, là encore, au programme « jeunes volontaires ».

En deuxième lieu, je remarque l'importance des actions que vous avez menées en faveur des jeunes issus de certains quartiers défavorisés, pendant les vacances. L'opération « été 1983 » a été excellente. Elle a été menée en liaison notamment avec les fédérations sportives. Je me réjouis du fait que le mouvement sportif ait été associé, sur le terrain, s'agissant de jeunes qui doivent être, en priorité, pris en charge.

Il est vrai, madame le ministre, que votre politique montre bien que, si vous avez le souci du sport que l'on appelle d'élite, si vous avez le souci des Jeux Olympiques — les crédits qui y sont consacrés sont sans commune mesure avec ceux d'il y a quatre ans puisqu'ils sont quatre fois supérieurs — si vous vous intéressez au prochain championnat d'Europe de football, vous vous intéressez aussi très concrètement à la pratique du sport pour tous, notamment pour les jeunes des quartiers défavorisés.

En troisième lieu, je parlerai des lieux d'accueil. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que vous venez de nous dire à ce sujet.

Dans votre projet de budget, une augmentation des crédits affectés à la modernisation des centres de vacances est prévue. Cette modernisation est utile.

Mais vous avez mis l'accent sur l'utilité d'une réflexion sur ce que pourraient être demain des lieux pour la jeunesse, montrant comment les constructions « répétitives » avaient d'une certaine façon fait leur temps : il convient d'innover aussi bien sur le plan de l'architecture qu'au niveau de la conception même des lieux pour la jeunesse.

A cet égard, je formulerai deux remarques.

D'abord, il n'est peut-être pas souhaitable de créer des lieux destinés exclusivement à la jeunesse : il faudrait plutôt des lieux pour tous, où les jeunes trouvent leur place. La stratification des générations dans les lieux d'animation sociale n'est pas forcément la panacée.

Ensuite, après la phase triomphante des mouvements et des associations de jeunesse, nous avons vécu l'époque des structures très éparpillées, très dispersées. Peut-être serait-il temps de trouver un moyen terme ou une dialectique entre ce qui vient des associations nationales, des mouvements de jeunesse, et ce qui nécessairement ressortit de l'initiative à la base.

Enfin, je soulignerai l'accroissement sensible des crédits budgétaires pour l'aide aux associations : ils passent de 85,2 millions de francs à 94,2 millions de francs, soit une augmentation de 10,5 p. 100.

Le Gouvernement a créé le conseil national de la vie associative. J'insisterai sur deux aspects notables de la politique en faveur des associations.

D'abord, il est absolument nécessaire de fonctionner à partir de contrats, d'objectifs et de programmes ou de conventions passés avec les associations, pour en finir avec la politique ancienne des subventions au coup par coup. Le mouvement associatif est tout à fait favorable à ce point de vue.

Ensuite, il serait utile de réfléchir davantage à ce que pourrait être le volontariat dans notre pays : cette préoccupation rejoint, bien entendu, celle qui a trait au statut de l'élu associatif, dont on a beaucoup parlé. Des décisions concrètes dans de brefs délais seraient nécessaires.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Pierre Sueur. Pour conclure, madame le ministre, votre politique a deux qualités essentielles. D'abord, elle traite l'ensemble des problèmes de la jeunesse, pas seulement les questions « périphériques » : c'est-à-dire que, au-delà du domaine strict des loisirs, elle s'attache également à l'emploi. Ensuite, elle considère les jeunes et leurs associations non comme des assistés, mais comme des responsables, dans une politique contractuelle. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean-Paul Charié. Mais vous êtes en train de faire mourir les associations !

M. le président. La parole est à M. Corréze.

M. Roger Corréze. Madame le ministre, avec 6,7 p. 100 d'augmentation par rapport à 1983 et 0,58 p. 100 du budget de l'Etat, en tenant compte des crédits inscrits au budget du ministère de l'éducation nationale, les crédits affectés aux actions en faveur de la pratique sportive sont, une fois de plus, en dessous du minimum qui permettrait de mettre en œuvre une véritable politique du sport.

Plus grave encore : nous ne distinguons dans ce budget aucune action prioritaire.

La seule progression notable, on l'a signalé, concerne les crédits affectés à la préparation des jeux Olympiques — ils doublent par rapport à 1980, dernière année de référence — mais, sans doute, ils ne permettront malheureusement pas à la France de rapporter le nombre de médailles auxquelles elle aurait le droit de prétendre, et cela quelles que soient la ténacité et la volonté de nos athlètes et de leurs dirigeants.

En effet, ce n'est pas en sélectionnant un ou deux ans avant les sportifs qui composeront la délégation française que l'on pourra accomplir des miracles à Sarajevo ou à Los Angeles.

D'ailleurs, ici ce n'est pas la valeur individuelle de nos sportifs qui est en cause — je les connais trop bien pour savoir que tous les sélectionnés aux jeux Olympiques mobiliseront toutes leurs forces pour l'emporter — mais l'absence d'engagement de l'Etat en faveur du mouvement sportif.

J'ai l'impression, comme un grand nombre de dirigeants, d'animateurs, de clubs, d'associations, de fédérations et comme la grande majorité des amateurs et des professionnels, que votre objectif et celui de vos amis était du reste pour l'essentiel le sport à l'école, en dehors duquel il n'y aurait point de salut.

Ne jouons pas sur les mots, car je me souviens des déclarations enflammées de vos amis politiques avant mai 1981 sur la nécessité de doubler les crédits du ministère de la jeunesse et des sports !

Depuis que vous tenez en mains les rênes du pouvoir, les clameurs se sont tues.

M. Henri Bayard. Très bien !

M. Roger Corréze. Au lieu d'un doublement des crédits, c'est à un véritable démantèlement du ministère de la jeunesse et des sports que l'on a assisté, avec le transfert de presque deux tiers des crédits au ministère de l'éducation nationale.

Il semble qu'avec cette mise sous tutelle de l'éducation physique en milieu scolaire vous ayez atteint votre objectif majeur : répondre à une certaine forme de corporatisme et aux revendications de certains syndicats d'enseignants.

Je ne suis pas sûr que le sport et nos enfants y aient gagné quelque chose!

A analyser maintenant les actions en faveur du sport de masse, chacun peut vérifier que celui-ci n'est pas votre préoccupation majeure. On le constate tant au niveau des subventions accordées au mouvement sportif, qui enregistrent une hausse de 3 p. 100, qu'au niveau de l'encadrement technique ou de la médecine du sport, dont l'augmentation est de 3,6 p. 100.

Ainsi que l'a noté un rapporteur pour avis, de 1982 à 1984, les crédits affectés aux fédérations, aux ligues, aux comités et aux clubs ont diminué d'environ 10 p. 100 en francs constants alors que, dans le même temps, le nombre des clubs n'a cessé de se multiplier pour atteindre cette année 1 230 000 — le nombre des licenciés s'élèvera à 9 763 000.

Pour fixer les idées, précisons que cela représente moins de 15 francs par an et par licencié ou moins de 1 000 francs par club et par an, soit l'équivalent pour chaque licencié de la moitié d'une paire de chaussures de sport!

La même réduction de 10 p. 100 frappe les crédits portant sur les frais de déplacement, véritable casse-tête pour les responsables des clubs. Ceux-ci n'attendaient pas que l'Etat remplisse leur caisse, mais ils espéraient tout de même un peu plus que cette aumône!

Les sportifs ont quelques raisons de se montrer agacés par les déclarations officielles en faveur du mouvement sportif lorsqu'ils les comparent avec la triste réalité.

A moins qu'il ne faille distinguer entre les associations à vocation sportive et les associations syndicales ou politiques? Seules ces dernières semblent trouver grâce auprès de l'actuelle majorité.

Quant au statut des cadres techniques dont l'assistance est si précieuse pour nos clubs et nos fédérations, il n'a jamais été aussi précaire.

Notons d'abord qu'aucune création de poste n'est inscrite dans le projet de budget et que les promesses du Premier ministre, en 1981, n'ont toujours pas été concrétisées par des engagements financiers.

Un projet de décret portant statut des « professeurs de sport » est à l'étude, je le sais, et il fait beaucoup de bruit parmi les professionnels: mais il ne semble pas emporter la conviction des intéressés. Personnellement, je vous demanderai si ce projet concerne les maîtres municipaux d'éducation physique et sportive.

Attendons d'en savoir plus. En tout cas, la situation des conseillers techniques régionaux et départementaux se caractérise par une large diversité dans le recrutement et dans les missions qu'ils assurent tant au niveau des fédérations — conseillers techniques nationaux, départementaux et régionaux — qu'à celui des clubs: entraîneurs d'associations, des collectivités locales, des entreprises, directeurs de piscines ou de centres omnisports. Tous ont des profils de carrière différents et assurent des missions reposant sur une base temporaire et contractuelle, avec des moyens limités.

Placés dans des positions hiérarchiques différentes, ils déplorent l'absence de formation spécialisée et la précarité de leurs statuts, ce qui les empêche de remplir correctement leur tâche comme ils le souhaitent.

Aussi, madame le ministre, j'attends de vous des précisions sur la manière dont vous entendez répondre aux souhaits maintes fois exprimés par les cadres techniques, les dirigeants de clubs et les élus municipaux ou départementaux.

La France est l'un des seuls pays au monde à ne pas assurer une formation technique pour les « métiers du sport ».

Pourtant, c'est au prix de cette réforme fondamentale qu'on peut espérer redonner au sport français ses lettres de noblesse et à tous les amateurs, jeunes et moins jeunes, un moyen d'épanouissement.

Cependant, ces efforts ne pourront être conduits à leur terme que si de nouvelles ressources sont dégagées. Force est de constater que, cette année encore, nous sommes loin du compte.

Je voudrais donc de nouveau, mes chers collègues, solliciter votre attention sur l'intérêt qu'il y aurait à trouver des ressources extra-budgétaires pour donner enfin à la pratique

sportive la place qu'elle doit avoir dans l'éducation de la jeunesse, pour la bonne condition physique de tous.

Il est vain, je crois, d'user de faux-fuyants. Ce projet de budget ne répond réellement ni à nos attentes ni à celles des sportifs.

Les ressources extra-budgétaires du fonds national pour le développement du sport ne donnent pas non plus satisfaction puisqu'elles devraient baisser en 1984 de 10 millions et que le Gouvernement peut décider d'affecter les prélèvements sur le Loto et le P.M.U. à d'autres actions que le sport.

Le moment me semble venu de prendre nos responsabilités et de proposer de créer des recettes provenant du sport, pour le sport: je veux parler de l'organisation de concours de pronostics sur les résultats de matchs de football.

Chacun d'entre nous, mes chers collègues, sent qu'il est illusoire d'escompter une progression du budget de la jeunesse et des sports à la hauteur des besoins véritables.

Dans ces conditions, pourquoi se priver de la possibilité offerte par les concours de pronostics que tous les pays d'Europe, à l'exception de l'Albanie et de la France, et la plupart des pays du monde ont adoptée?

Aux moralistes, qui pourraient s'élever contre une telle solution, il est facile de répondre qu'en en confiant l'organisation à l'Etat on moralise et on discipline le système.

Au denonciant, il ne me paraît pas plus immoral de miser sur les qualités physiques d'une équipe de football que de parier sur des chevaux et des jockeys ou de jouer de l'argent pour l'argent au Loto.

Je vous demande donc, madame le ministre, de vous prononcer sur l'institution d'un tel concours de pronostics, dont les produits seraient redistribués à l'ensemble des fédérations sportives. Cela permettrait à la France de combler son retard en matière de pratique du sport de masse et de compétition internationale.

M. Christian Bergelin. Très juste, hélas!

M. Roger Corrèze. Pour conclure, madame le ministre, je citerai notre excellent collègue, Georges Hage, qui, lors de la discussion du budget du même ministère, le 7 novembre 1980...

M. Georges Hage. On ne prête qu'aux riches.

M. Roger Corrèze. ... déclarait: « Monsieur le ministre, 0,61 p. 100 du budget de l'Etat pour la jeunesse et les sports, c'est le plus mauvais projet de budget depuis vingt ans ».

Eh bien, en deux ans, vous avez battu deux fois ce record, madame le ministre! Mais vous n'êtes pas seule en cause: j'aurais même plutôt tendance à penser que vous n'êtes pas en cause du tout.

En effet, le candidat Mitterrand avait répondu, le 6 mai 1981, à un journaliste de *L'Equipe* qui l'interrogeait sur la part du budget de l'Etat consacré aux sports: « Il faut aller résolument vers le 1 p. 100. Parlant du précédent gouvernement, il ajoutait: « On en était à 0,75 p. 100. On en est aujourd'hui à 0,61 p. 100. Encore une promesse non tenue! Je ne ferai pas de promesse que je ne pourrai tenir! ».

Les sportifs français jugeront le sérieux avec lequel le Président de la République demande à son ministre de la jeunesse et des sports de respecter ses propres engagements!

M. Christian Bergelin. Très juste.

M. Roger Corrèze. Les gaullistes qui, pendant presque vingt ans, ont équipé la France de stades, de gymnases, de piscines et de maisons de jeunes, ... (exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Christian Bergelin. C'est vrai!

M. Roger Corrèze. ... n'acceptent pas ce « budget-record » de pauvreté.

C'est la raison pour laquelle, au nom du groupe R.P.R., je vous déclare que notre groupe ne votera pas ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. Il faut un plan de rattrapage !

M. le président. La parole est à M. Schiffler.

M. Nicolas Schiffler. L'examen des crédits du temps libre, de la jeunesse et des sports me fournit l'occasion d'insister sur l'effort budgétaire et de rappeler les actions réalisées en faveur du temps libre et de l'éducation populaire.

Outre la réorganisation des structures du ministère, qui affecte les crédits du titre III, puisque la nouvelle répartition des compétences entre les directions et, à l'extérieur, vers le tourisme, entraîne un transfert négatif d'un total de 6 millions 200 000 francs, le titre V constitue un solde négatif de 15,3 millions de francs.

Les mesures nouvelles pour 1984 consistent principalement dans la majoration des crédits d'intervention, notamment pour le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Avant d'étudier en profondeur les dotations du Fonjep, qui a bénéficié, en 1983, d'une progression de crédits de 4 millions de francs — un million de francs de plus qu'en 1984 — je tiens à rappeler les aspects essentiels de la politique du temps libre et de l'éducation populaire conduite depuis deux ans et demi.

D'abord, l'état d'avancement du projet de loi sur la promotion de la vie associative montre notre volonté de dialogue et de concertation avec le monde associatif.

Ensuite, le haut comité du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature a eu pour tâche la constitution du conseil national de la vie associative, la restauration du Fonjep, les assises du temps libre et l'analyse du projet de loi de finances pour 1984.

Maintenant je tiens à souligner l'aspect essentiel que revêt, dans l'action du ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports, le programme des « jeunes volontaires ».

Ce programme, déconcentré à l'échelon départemental sous l'autorité des commissaires de la République, a été mis en œuvre à partir de l'année 1982. Il s'inscrit dans le cadre général des mesures prises par le Gouvernement en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Nous devons insister sur l'apport qualitatif de ce programme et sur les possibilités qu'il offre aux jeunes à la recherche d'un emploi. Il fournit une réponse originale et novatrice aux besoins des jeunes en matière de formation professionnelle. Il est remarquable que ce programme ait bénéficié à environ 12 000 jeunes en 1982, dont la moitié ont pu, à l'issue de leur stage, trouver un emploi ; 11 p. 100 ont eu accès à une formation complémentaire.

La plupart des stages, soit 59 p. 100, se sont accomplis auprès des associations ; d'autres, dans des services extérieurs de l'Etat et des établissements publics, à raison de 26 p. 100 ; enfin, il y a eu 15 p. 100 de stages auprès des collectivités locales.

Aussi, en ma qualité de maire d'une ville moyenne de Moselle, je tiens à rappeler que l'effort doit être impérativement fourni par l'ensemble des collectivités afin de concourir à la lutte primordiale en faveur de l'emploi.

Ainsi nous devons nous interroger sur le type de formation qu'ont reçu les jeunes stagiaires et sur les domaines dans lesquels ont été accomplis ces stages jusqu'à présent.

Le programme « jeunes volontaires » revêt donc un aspect économique essentiel, notamment pour la formation des jeunes qui, victimes plus que d'autres du chômage, éprouvent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Ce premier contact avec le monde du travail présente aussi un aspect social : c'est l'expérience du domaine associatif, culturel, sportif ou social dans lequel évolue le stagiaire qui considère bien souvent son premier contact comme un premier emploi.

Il faut donc que cette « formule » de formation s'applique aux jeunes qui s'appêtent à entrer dans la vie active comme aux chômeurs que leur insuffisante formation tient à l'écart du marché du travail.

Une telle politique est également un élément primordial de toute action de lutte contre les inégalités sociales.

Il est vrai aussi qu'il convient de prendre garde aux types de stages, car ceux-ci doivent déboucher en priorité et de manière quasi automatique, sur des emplois définitifs.

Pour conclure, soyez assurée, madame le ministre, que je voterai le projet de budget que vous nous soumettez, non sans lancer un appel aux maires des communes de notre pays à multiplier les stages « jeunes volontaires » pour assurer le plein succès de ce programme en l'année 1984. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Madame le ministre, mes chers collègues, ce projet de budget ne mérite pas vraiment la cuillère de bois — ce que nous reprochions à certains de ses précédents. Il augmente un peu plus que le taux de progression moyen des budgets civils. Ensuite, il présente certaines mesures positives sur lesquelles je reviendrai.

Nous ne saurions donc souscrire à la conclusion d'un des rapporteurs pour avis. Nous confirmons l'avis favorable du groupe communiste à l'adoption des crédits de la jeunesse et des sports.

Au nombre des mesures positives, il faut citer les moyens nouveaux, 16 millions, dégagés pour les jeux Olympiques d'hiver et d'été : cette dotation est exceptionnelle et non reductible, il est vrai, mais elle bénéficiera, en tout état de cause, au sport de haut niveau.

Mentionnons aussi la création annoncée d'un professorat de sport, accompagné d'un plan de reclassement des cadres en exercice, assorti d'un échéancier qu'il conviendrait sans doute de resserrer. Nous apprécions l'intention car nous avons souvent et longuement soulevé ici les cas fréquemment douloureux de ces cadres, mais nous nous interrogeons quant au contenu réel de la mesure : ne l'oublions pas, aucun poste de conseiller technique ne sera créée cette année et il ne s'agit pourtant pas d'un corps en extinction !

Je citerai enfin l'augmentation remarquable — 40 p. 100 — des crédits « sport-études » qui permettra de créer des sections et d'augmenter les dotations de chacune d'entre elles. Cependant, il faut observer, pour porter un jugement sain sur le sport en France, et notamment le sport de haut niveau, qu'avec 4 200 élèves et 180 sections, nous ne soutenons guère la comparaison avec certains pays qui ont inauguré ce système. On m'autorisera à citer la R. D. A. et l'Union soviétique.

M. Jean Briane. Ah !

M. Roger Corréze. Ce n'est pas possible !

M. Georges Hage. Madame le ministre, nous connaissons la mauvaise piste, ou la mauvaise pente, sur laquelle la droite a placé le sport français. *(Rires et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. Francisque Perruf. Encore !

M. Henri Bayard. Cela manquait !

M. Georges Hage. Nous pensons en effet à la diminution progressive du budget de votre ministère, lequel, au cours du septennat précédent est passé de 0,75 p. 100 à 0,61 p. 100 du budget de l'Etat. Mes chers collègues, vous retrouvez donc les chiffres fournis par M. Corréze...

M. Roger Corréze. En effet !

M. Georges Hage. ... mais sous leur véritable éclairage. *(Très bien ! Très bien ! sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

M. Roger Corréze. Aujourd'hui, quel est le pourcentage !

M. Georges Hage. Nous pensons aussi à l'abandon des lois de programme d'équipement sportif et socio-éducatif, à la loi Mazeaud, votée contre l'avis de l'immense majorité des sportifs et organisant l'autoritarisme et le désengagement de l'Etat et dont les effets néfastes perdurent. Nous pensons au plan Soisson qui a désorganisé l'éducation physique et sportive à l'école ainsi que le sport scolaire et universitaire.

Nous voyons dans ces mesures autant d'abandons successifs qui ont notamment ouvert plus largement le champ des activités physiques et sportives à la commercialisation et qui, en tout état de cause, disqualifient d'avance la critique de droite à l'encontre de ce projet de budget.

M. Roger Corrèze. Mais enfin, il est quand même en dessous de ce qu'il était, non ?

M. Georges Hage. Nous connaissons l'héritage et n'en déplorons que davantage que ce projet de budget soit plus un projet de gestion, au moment où nous souhaitons un budget à la hauteur d'une grande ambition nationale pour le sport.

M. Jean Briane. Vous êtes devenu timide !

M. Georges Hage. Nous faisons nôtre le propos du président du comité national olympique sportif français qui déplorait, dans une belle formule : dans le budget de l'Etat « le sport n'est pas culture ».

Nous entendons par là que le sport n'a pas été pris en compte dans les grands desseins culturels du Gouvernement alors qu'il fait de plus en plus partie de la vie culturelle quotidienne des Français. Son budget — 2.78 p. 1000 des budgets civils de l'Etat — est en dévalorisation constante par rapport à celui de la culture considéré à juste titre — je souligne : « à juste titre » — comme une priorité depuis mai 1981. Ce dernier a doublé en 1982, progressé de 17 p. 100 en 1983, augmentera de 15 p. 100 en 1984 ; inférieur au budget des sports en 1981, il lui est maintenant plus de trois fois supérieur.

Madame le ministre, nous ne pouvons accepter ce discrédit à l'égard du sport, son exclusion de la culture...

M. Roger Corrèze et M. Christian Bergelin. Très bien !

M. Francisque Perrut. Le sport fait partie de la culture !

M. Georges Hage. C'est aujourd'hui que vous le découvrez, monsieur Perrut ? Mais, cela fait dix ans que je défends les budgets des sports à cette tribune. Et vous m'avez ri au nez lorsque je tenais ce propos.

M. Jean Briane. Vous n'étiez pas seul à le dire !

M. Christian Bergelin. En effet !

M. Georges Hage. Vous, monsieur Bergelin, vous n'étiez pas encore là ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*) Et voilà que vous apparaissez dans le débat !

M. Georges Hage. Nous ne pouvons accepter que l'on réduise la finalité du sport à celle d'un « supplément de corps », qu'on le livre aux marchands et que, ce faisant, on aggrave les inégalités sociales qui existent dans la pratique sociale...

M. Roger Corrèze. Très bien ! (*Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Georges Hage. ... au moment où les Français, 20 millions d'entre eux dit-on, aspirent à des activités sportives de plus en plus nombreuses, des plus simples aux plus sophistiquées, où les activités physiques et sportives s'avèrent comme un élément indispensable de la formation moderne et de la rénovation du système éducatif. Je ne manquerai pas d'ajouter qu'un personnel hautement formé, comme je le fus, ne manque point à cet effet et attend son emploi.

Vous le savez, madame le ministre, vous qui avez instauré la semaine du sport pour tous, pendant laquelle 1 700 000 participants ont été dénombrés en 1 300 points de rencontre, vous qui avez monté 300 opérations d'équipements légers près des cités d'H. L. M., vous qui avez créé le « sport vacances », vous qui avez fait face à des exigences et à des urgences qui témoignent de votre compréhension de cette vertu sociale du sport ; vous pensez donc qu'au même titre que la culture le sport peut jouer un rôle important dans la lutte contre la crise.

Mais des moyens sont nécessaires, et d'une ampleur autre que celle des prélèvements supplémentaires pour alimenter le fonds national pour le développement sportif. Ils pourraient être doublés dans certains secteurs : les subventions au mouvement sportif, les équipements, le nombre et la formation des cadres

— ce qui apporterait une première et sérieuse réponse aux besoins, tout comme le fait depuis 1981, à sa manière, le budget de la culture.

De telles mesures — vous le savez — enthousiasmeraient le mouvement sportif. Elles permettraient de lutter contre les discriminations dont trop de jeunes, de femmes et de travailleurs sont victimes et de mettre en chantier un véritable programme de recherche et des structures relatives à la médecine sportive qui font cruellement défaut.

On me permettra un bref développement sur ce point. Rapporteur de la loi sur la promotion des activités physiques et sportives, j'ai enquêté dans ma région.

La mission du centre régional est non seulement de surveiller tous les élèves des différentes sections « sport-études », mais encore de conseiller l'ensemble des sportifs de haut niveau de la région dépendant, bien entendu, des fédérations, des ligues et des comités régionaux olympiques et sportifs. J'ai acquis la conviction que les moyens mis à la disposition de ces centres devaient être substantiellement augmentés.

De même, la recherche n'existe qu'à l'état sporadique, endémique, m'a-t-on même soufflé.

On ne peut se féliciter du développement impétueux des pratiques sportives, de leur dimension culturelle et sociale croissante sans développer de manière significative la médecine sportive et y faire participer la science et la recherche à leur haut niveau. L'équilibre du budget de l'Etat ne sera pas pour autant compromis et, foi de rapporteur, ces mesures donneraient toute crédibilité au projet de loi sur la promotion des activités sportives que l'Assemblée discutera.

Madame le ministre, l'occasion s'offre au Gouvernement d'opérer en ce domaine ce que j'appellerai, faute d'une expression plus convenable, une véritable conversion ; je veux parler de l'orientation des jeux olympiques en 1982. Cette perspective est susceptible de donner un grand souffle à la politique sportive française et d'entraîner un développement tous azimuts des activités physiques et sportives dans notre pays, intéressant aussi bien l'enfant des écoles que le simple pratiquant dominical ou le *jogger* assidu.

M. le président. Il faudrait conclure, monsieur Hage.

M. Georges Hage. Certainement, monsieur le président.

D'autres répercussions dépasseraient largement le domaine propre du sport, et s'inscriraient parfaitement dans le cadre du projet politique que nous soutenons et qui se fixe comme objectif le développement industriel, la reconquête du marché intérieur, le développement des équipements sociaux et la lutte contre le chômage, car la tenue en France des jeux Olympiques en 1992 pourrait constituer dès aujourd'hui un stimulant pour la création ou le développement de nombreux secteurs : bâtiment, travaux publics, urbanisme, équipement, transmission, informatique, etc.

Pour me rendre à l'invitation du président et pour conclure, je reviendrai à mon propos sur cette sorte de conversion nécessaire en matière sportive du Gouvernement et de sa majorité, qui se doivent de renouer avec la tradition ouvrière, avec la pratique du Front populaire pour les porter plus loin dans les conditions de notre époque. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Olmeta.

M. René Olmeta. Monsieur le président, madame le ministre, je me bornerai dans mon intervention à évoquer très rapidement, compte tenu du temps limité qui m'est imparti, les crédits relatifs au sport dans le projet de budget qui nous est soumis.

Ma première observation sera pour regretter bien vivement que ce dernier ne bénéficie pas d'une augmentation comparable à celui de la culture, alors que l'article 1^{er} du projet de loi sur le sport, qui vient d'être voté en première lecture par le Sénat, proclame : « Les activités physiques et sportives constituent un élément fondamental de l'éducation et de la culture ».

Il convient néanmoins de situer ce document dans le contexte d'un projet de loi de finances conçu pour permettre le rétablissement dans les meilleurs délais des grands équilibres financiers. C'est dire qu'il ne pouvait échapper aux contraintes d'une rigueur qui s'impose à notre pays.

En outre, il faut aussi considérer qu'une politique sportive relève, pour ses aspects éducatifs et sociaux en particulier, d'interventions interministérielles, que vous sollicitez avec succès et qui complètent de façon non négligeable les moyens dont vous disposez.

Vous avez tenu à souligner que ce projet de budget ne sacrifiait nullement l'avenir; c'est vrai. Il s'emploie à le bâtir.

Il traduit en effet une volonté politique de mettre en œuvre et de soutenir un certain nombre d'actions fondamentales.

Je citerai notamment :

Premièrement, votre souci de développer à la fois le sport de masse et le sport de haut niveau, que vous entendez voir mutuellement s'enrichir. S'agissant du sport de haut niveau, je salue votre innovation décentralisatrice qui passe notamment par les C. R. E. P. S. et grâce à laquelle de jeunes athlètes pourront continuer à progresser sans devoir trop s'éloigner de leur milieu familial.

Deuxièmement, la création du professorat de sport, qui répond aux vœux légitimes des cadres techniques et aux besoins du mouvement sportif. Vous proposez ainsi une solution à l'un des problèmes les plus complexes auxquels vous avez été confrontée à la tête du ministère voici deux ans et demi. Cette initiative aura pour mérite de rassurer les cadres techniques sur leur carrière et leur devenir, et d'offrir une formation spécifique pour l'animation sportive. Je souhaite toutefois vous voir assurer la concertation nécessaire à la mise au point pédagogique et technique de ce professorat de sport entre le mouvement sportif, l'université et le ministère.

Troisièmement, l'évolution très positive et remarquable des sections de sports-études. Il en est en effet du sport comme de bien d'autres disciplines : tout commence à l'école. C'est dire si je me félicite de la majoration de 27 p. 100 des crédits affectés à ces sections...

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Non, 40 p. 100.

M. René Olmeta ... qui préparent résolument l'avenir et sont à ce titre significatifs de l'esprit de votre politique. Mais, en ce domaine, le succès ne sera complet que lorsque l'éducation nationale pourra procéder à un certain aménagement du temps, car la pratique de haut niveau de la plupart des disciplines ne s'acquiert qu'au prix d'entraînements intensifs.

Pour ce faire, une évolution des esprits est indispensable. Elle passe par une plus grande prise de conscience des valeurs du sport. Je sais que vous en avez la volonté. La semaine du sport pour tous, que vous avez lancée et soutenue récemment, en témoigne et contribuera efficacement à atteindre cet objectif.

Parmi les regrets, je souligne l'absence de création de postes de cadres techniques, dont j'aurais, en dépit du contexte de rigueur, aimé trouver mention dans le projet de budget qui nous est présenté.

Un mot, enfin, du remboursement des frais de déplacement, essentiel pour la vie des clubs : si les crédits qui lui sont affectés sont majorés de 0,8 million de francs, en progression de plus de 4 p. 100, j'aurais souhaité que cette augmentation fût plus importante encore.

En conclusion, ce projet de budget traduit une politique très cohérente qui, d'abord, contribue à développer la pratique sportive pour le plus grand nombre, en la rendant, avec le concours du mouvement sportif et des élus locaux, accessible à tous.

Ensuite, elle assure la formation des cadres, et apporte une solution à leurs justes préoccupations — création d'un diplôme d'animateur de sport pour tous, création d'un brevet d'Etat d'éducation sportive du premier degré pour les personnes handicapées, création du professorat de sport.

Enfin, elle encourage sous toutes ses formes la pratique sportive scolaire, laquelle demeure, grâce à votre volonté et en dépit du transfert à l'éducation nationale des professeurs d'éducation physique et sportive, une entité à part entière du sport.

En outre, je vous sais gré d'inciter comme vous le faites les fédérations de sport scolaire et universitaire à œuvrer de pair avec celles du mouvement sportif fédéral. Cet encouragement au sport de masse trouve son prolongement naturel dans l'aide que vous apportez en vue de promouvoir le sport de haut niveau par de multiples actions telles que l'établissement de conventions assurant l'insertion sociale et professionnelle de nombreux champions.

Il se traduit dans le document qui nous est présenté aujourd'hui, sur les crédits exceptionnels qui sont dégagés pour permettre aux fédérations sportives de préparer les prochains jeux Olympiques. A cette fin, l'aide budgétaire prévue par l'article 50, chapitre 43-91, sera majorée en 1984 de plus de 148 p. 100; elle ne l'avait été dans le projet de loi de finances établi pour 1980 que de 42 p. 100.

Là aussi, apparaît votre volonté de donner au mouvement sportif les moyens de permettre à notre pays de figurer honorablement sur le plan international grâce à des champions dont les succès auront, pour toute notre jeunesse, valeur d'exemple et d'incitation.

Voilà brièvement résumées les raisons qui me conduisent à voter votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Théaudin.

M. Clément Théaudin. A l'intérieur d'un budget fondé sur la rigueur et le courage, les crédits du ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports, madame le ministre, sans être à la hauteur de ce que nous voudrions, témoignent de l'importance qui a été accordée à l'action que vous avez entreprise. Leur augmentation — 9 p. 100, près de 3 points de plus que la moyenne du budget — et leurs orientations sont le signe d'une volonté que nous apprécions.

Il serait superficiel et vain de vouloir aborder en quelques minutes l'ensemble des aspects de votre projet de budget. C'est pourquoi je limiterai mon intervention à une remarque d'ordre général et à un sujet particulier, celui des centres de vacances.

La remarque d'ordre général, d'abord. Le mouvement associatif constitue une richesse de dynamisme, de dévouement et de compétences. Lors du vote du budget de 1983, et dans l'attente d'avancées plus importantes dans le cadre d'une loi, les responsables avaient apprécié les mesures ponctuelles qu'ils ressentaient comme non négligeables et leur avaient apporté quelques satisfactions. Je citerai notamment le nombre de manifestations pouvant bénéficier de l'exonération de la taxe sur les salaires dans la limite de 3 000 francs par association.

Ces dispositions, considérées comme l'amorce d'un changement plus profond, avaient suscité un espoir et il aurait été souhaitable que le budget de 1984 se traduise par de nouvelles avancées. Il aurait constitué un signe d'encouragement non négligeable.

Les associations sont dans l'attente, et s'il convient de se féliciter de la mise en place en juillet dernier du conseil national de la vie associative, il importe aussi de souligner que ses propositions sont attendues avec intérêt, espoir et impatience.

Après cette remarque d'ordre général, je tiens, madame le ministre, à appeler votre attention sur un sujet particulier, celui des centres de vacances.

Les événements qui se sont produits au cours de l'été dernier dans certains grands ensembles ont mis en relief l'évidente nécessité de développer une politique de la jeunesse, en accordant une place prépondérante aux actions en faveur des centres de vacances sur le plan qualitatif et sur le plan quantitatif.

Comment cette affirmation se traduit-elle dans le projet de budget que vous nous présentez ?

Si l'on compare l'aide aux associations nationales de centres de vacances attribuée en 1983 à celle qui est prévue pour 1984, on constate qu'elle passe de 32 millions de francs à 34,6 millions de francs. Quant à l'aide aux associations locales qui était de 30,8 millions pour cette année, elle atteindra 31,2 millions de francs en 1984. Parallèlement l'aide à la formation des animateurs et des directeurs de centres de vacances évolue de 21,8 millions de francs en 1983 à 22,7 millions de francs pour 1984. C'est sur ce point que je veux tout spécialement retenir votre attention.

Depuis des années, les centres de loisirs sans hébergement et les colonies de vacances subissent une crise grave de recrutement de directeurs. Le manque de préparation, l'absence de toute politique de formation, pendant des années, ont conduit à la situation de déséquilibre que nous connaissons aujourd'hui. Les collectivités locales auront beau consentir de nombreux efforts pour ouvrir des centres de vacances dignes de ce nom — et même les plus petites essaient d'agir dans ce

domaine — elles ne pourront réussir que si elles ne butent pas sur un obstacle majeur : le manque de directeurs ou de directrices qui interdisent l'ouverture des centres de vacances indispensables.

En effet, face aux volontés communales, face aux jeunes, face aux besoins organisationnels se dresse la difficulté de mettre en place les structures nécessaires en raison du manque de responsables ayant reçu une formation adéquate. Ce point pourrait paraître mineur, madame le ministre, s'il ne concernait des milliers et des milliers d'enfants qui n'ont souvent d'autres vacances que celles proposées par ces centres. Si leur nombre diminuait, que ferions-nous ?

Il est certes exact que, dans la plupart des cas, lorsqu'une dérogation est sollicitée, elle est accordée. Mais il est tout aussi vrai que le régime dérogatoire ne peut devenir la règle. Il ne saurait se concevoir et être accepté que s'il est transitoire.

Notre objectif permanent doit être la qualité. Or celle-ci ne pourra exister que si une politique de formation de grande envergure, notamment sur le plan quantitatif, est mise en place pour répondre aux exigences des années à venir. Nous devons agir vite et fort pour compenser le retard dont nous avons hérité en la matière. Il faut trouver des formules novatrices afin que nous puissions recruter les responsables dont nous avons besoin ailleurs que parmi les indispensables enseignants, lesquels constituent actuellement la plus grande partie, pour ne pas dire la presque totalité, des directeurs de centres de vacances.

M. le président. Je vous demande de conclure, monsieur le député.

M. Clément Théudin. Je termine, monsieur le président.

La qualité tient également aux conditions matérielles dans lesquelles se déroulent les vacances des jeunes. A ce propos, il convient de souligner l'importance de l'aide apportée à la rénovation des centres de vacances puisque 25 millions de francs sont inscrits à ce titre au projet de budget de 1984.

Ces crédits permettront l'adaptation des centres aux jeunes, notamment aux très jeunes ; la recherche d'une architecture qui permette à la fois la polyvalence et un usage progressif vers le temps plein en diversifiant les utilisateurs et en multipliant ainsi les moments d'utilisation : l'insertion du centre dans le milieu où il est implanté en mettant en avant, non seulement son intérêt social et économique, mais aussi — cela me paraît capital — son intérêt éducatif.

Madame le ministre, ce projet de budget comporte de nombreux points positifs. Il convient de continuer dans cette voie afin d'amplifier et de diversifier ce qui a déjà été réalisé. Votre ministère est celui de la jeunesse, donc celui de l'avenir. Ne serait-ce que pour cela, il mérite d'être privilégié. Certes, le budget de 1984 sera difficile, pour les raisons qui ont été évoquées. C'est pourquoi il faudra que ceux des années à venir marquent politiquement notre volonté d'investir dans notre jeunesse et pour notre jeunesse. Un pays qui n'investirait pas dans et pour sa jeunesse serait un pays qui ne croirait plus en son avenir et qui se condamnerait.

Or, madame le ministre, cette position n'est ni la vôtre, ni celle du Gouvernement auquel vous appartenez, ni celle de la majorité qui vous soutient. Fort de cette conviction et des orientations dont nous trouvons l'essentiel dans ce que vous nous proposez pour 1984, je voterai le projet de budget que vous nous présentez. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme Lecuir.

Mme Marie-France Lecuir. « Comment notre société se renouvellerait-elle si les jeunes n'en faisaient pas aussi leur affaire ? Ils sont des acteurs du changement et je dirai même qu'ils doivent être au premier rang. Ce n'est qu'avec eux que nous pourrions placer l'avenir sur ses rails. »

Ces paroles ont été prononcées par M. Pierre Mauroy l'an dernier et vous êtes chargée, madame le ministre, de les traduire concrètement en visant notamment deux objectifs : la lutte pour l'emploi des jeunes, avec l'opération « stages jeunes volontaires » ; la lutte contre les inégalités d'accès des jeunes aux loisirs, aux vacances et à la culture, avec l'opération « été-jeunes ».

L'opération « été-jeunes », expérimentale en 1982, a été développée en 1983 dans quarante départements. Elle a pour but d'offrir des loisirs actifs aux jeunes qui restent sur leurs lieux habituels de vie, en milieu urbain ou rural. Cette action coordonnée entre cinq ministères a permis d'accroître les occasions de départs pour les plus défavorisés. Elle a mobilisé des moyens exceptionnels pour des animations dans les quartiers à forte concentration urbaine.

Permettez-moi d'en présenter le détail à partir du département dont je suis l'élue, le Val-d'Oise. On y a mis en place, à l'initiative du préfet, une structure spécialisée appelée « cellule d'action préventive rapprochée » et regroupant des élus du conseil général, des représentants des services de la justice, du temps libre et de l'éducation nationale. Des fonctionnaires du ministère de la défense y ont parfois participé.

En 1982, une somme de 407 000 francs avait été attribuée pour les divers projets présentés par quinze organismes différents — six municipalités et neuf associations — et concernant huit communes du département. Le but de la campagne engagée en 1983 était non seulement la détente et les loisirs des jeunes, mais également tout ce qui peut favoriser leur insertion sociale et professionnelle ultérieure.

L'enveloppe de 612 000 francs a été répartie sur trente-cinq opérations qui ont intéressé 1 196 jeunes de moins de dix-huit ans et 448 de plus de dix-huit ans. Ces actions ont été encadrées par des vacataires, des bénévoles ou des permanents, pendant toute la durée des vacances. La moitié des opérations n'a pu être réalisée que grâce à la subvention de l'Etat. Dix-sept opérations ont eu lieu dans des communes et dix-huit ont consisté en des camps de vacances. Elles ont surtout été liées avec la prévention de la délinquance.

Les services ont soutenu les idées élaborées par les jeunes eux-mêmes. Elles ont porté pour moitié à peu près, sur des projets « extérieurs », sur des camps. On a même pu assister à des départs de jeunes filles maghrébines, ce qui mérite d'être souligné, car cela est difficile d'habitude. Le succès a été considérable et l'on ne pourra jamais mesurer les conséquences qu'auront le passage dans ces camps autogérés pour de jeunes immigrés de la deuxième génération, qui n'étaient jamais sortis de leur quartier de Garges-les-Gonesses, l'approche de l'informatique par les enfants de la cité des Brouillards, la malnommée, à Saint-Ouen-l'Aumône, ou la pratique de l'équitation par des enfants de chômeurs.

Il faut donc poursuivre ces actions. Mais on doit pouvoir, afin d'éviter de subventionner des actions qui seraient assurées, de toute façon, par les communes ou par des associations, améliorer la sélection des projets pour réserver ces crédits aux enfants qui ne partent pas du tout en vacances et pour innover dans les méthodes d'accueil et d'activités.

Le programme « jeunes volontaires » consiste à offrir à des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans sans emploi, et qui ne sont pas en cours de formation, des stages d'une durée de six mois à un an. Ils assurent alors une tâche d'intérêt général qui doit leur permettre de se valoriser sur le plan tant personnel que professionnel. Ils touchent une rémunération de 2 400 francs par mois.

Au total, 11 844 jeunes — 52 p. 100 de jeunes filles et 48 p. 100 de jeunes gens — ont, en métropole, bénéficié d'un stage « jeunes volontaires » en 1982. Le financement a été assuré par l'Etat pour 300 millions au profit d'associations — 58 p. 100 — de services extérieurs de l'Etat et d'établissements publics — 26,50 p. 100 — et de collectivités locales pour 15,50 p. 100. Toutes les communes qui cherchaient à embaucher ainsi à peu de frais des effectifs supplémentaires ont dû être écartées.

Plus du tiers des stages ont relevé de l'animation culturelle sociale, artistique et sportive ; 15 p. 100 des stagiaires ont reçu en même temps une formation de gestion administrative, de comptabilité ou de secrétariat ; 15 p. 100 des stages se sont effectués dans le secteur social ou médico-social ; 13 p. 100 ont concerné l'environnement — protection de la nature, espaces verts — et 7 p. 100 le secteur agricole ; enfin, 6 p. 100 des stagiaires se sont initiés aux métiers de l'information et de la communication.

Le programme « jeunes volontaires » a donc permis de proposer aux jeunes un large éventail de formations et de répondre au mieux à leurs demandes et à leurs aspirations. Il leur a offert la possibilité d'acquérir des formations et des expériences professionnelles dans des secteurs d'activité qui ne sont pas toujours pris en compte par les circuits traditionnels de formation.

Vos services ont mené une enquête sur le placement de ces jeunes après l'année payée par l'Etat à l'association ou à la collectivité qui les a occupés et formés pendant un an. Le résultat pourrait paraître décevant : 49 p. 100 ont un emploi, 11 p. 100 retournent en formation. En fait, ces résultats ont le grand mérite d'être véridiques puisqu'il ne s'agit pas d'estimations, mais des réponses des jeunes eux-mêmes à la fin de l'année de stage.

Près de 40 p. 100 sont alors sans emploi. Le resteront-ils ? Vous nous avez indiqué tout à l'heure que 10 p. 100 avaient aussi trouvé un emploi dans les semaines qui avaient suivi. Il serait intéressant de compléter cette étude par un sondage sur la situation d'un millier de jeunes volontaires, par exemple, six mois ou un an après leur stage.

Ces enquêtes de suivi des jeunes devraient d'ailleurs être étendues aux autres actions qui ont été menées à la suite du rapport de Bertrand Schwartz : permanences d'accueil, d'information et d'orientation, stages pour les jeunes âgés de seize à dix-huit ans ou de dix-huit à vingt-cinq ans, missions locales pour l'insertion sociale et professionnelle, contrats emploi-formation.

En 1982 et 1983, de très nombreux jeunes ont bénéficié de cette batterie de mesures. Elles seront heureusement reconduites et même renforcées en 1984. Des centaines de milliers de jeunes éviteront ainsi le chômage, continueront leur formation et acquerront une meilleure maîtrise de leur situation personnelle et sociale. Cela est capital sur le plan économique comme sur le plan humain.

Mais pour affiner les dispositifs et en mieux mesurer l'efficacité, il faut prendre des mesures sur le suivi de ces jeunes. Vos services, madame le ministre, ont été très précis dans l'évaluation du placement au sortir des stages de jeunes volontaires. Pouvez-vous innover encore, en matière de suivi de ces stagiaires, un an au moins après leur stage ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports. Mesdames, messieurs, je répondrai assez brièvement aux différentes questions qui ont été posées, mais je tiens, auparavant, à indiquer au rapporteur et aux membres de la commission des finances que j'ai beaucoup apprécié que plusieurs demandes du monde associatif, formulées lors de rencontres entre les parlementaires et les responsables de ce secteur, aient pu être suivies d'effets car elles correspondent à des préoccupations du ministère. Elles seront ainsi traduites sous la forme d'amendements au projet de budget, qui seront examinés en seconde délibération.

J'accepterai donc, pour les billets du collectif sportif, la majoration de 1,5 million de francs, l'aide aux associations de jeunesse à hauteur de 3 millions de francs, l'aide de 5 millions de francs au développement de l'éducation populaire, ainsi que l'exonération de la taxe sur les salaires pour les postes Fonjep ; vous avez d'ailleurs précisé à ce sujet, monsieur Wilquin, que cette mesure interviendrait à hauteur de mille francs. Toutes ces dispositions sont extrêmement positives ; elles abonderont avec bonheur le projet de budget que j'ai eu la charge de vous présenter.

Avant d'en venir aux questions chiffrées qui m'ont été posées, je veux, au préalable, dire quelque chose qui me tient à cœur.

Je n'ai jamais considéré que le sport était, par excellence, le domaine de la polémique. Il doit, à mes yeux, être celui de la réconciliation. C'est la raison pour laquelle je n'engagerai aucune polémique à son sujet ; je me contenterai de donner très calmement certaines informations en profitant de la circonstance qui me met en présence des parlementaires pour développer quelques-uns des sujets auxquels je suis tout particulièrement attachée. Il faut, en effet, que le pays tout entier se sente sensibilisé à l'approche des Jeux de 1984, d'autant, vous le savez, que nous souhaitons obtenir l'organisation en France des Jeux de 1992.

Des chiffres, j'en ai également et je vais en citer. Je peux ainsi vous indiquer que si ce budget avait progressé de 32 p. 100 entre 1978 et 1981 alors que l'inflation avait augmenté de 48 p. 100, son accroissement sera de 44 p. 100 entre 1981 et 1984 alors que l'inflation n'aura connu qu'une hausse de 27 p. 100.

Quant aux dotations relatives aux équipements, elles avaient régressé sans cesse, passant de 450 millions de francs en 1977 à 445 millions de francs en 1978, 442 millions de francs en 1979, 442 millions de francs en 1980 et 347 millions de francs en 1981.

Je tiens par ailleurs à préciser, car les documents que nous vous avons remis semblent imprécis, que la dotation globale d'équipement sera de 20 p. 100 et non de 10 p. 100. Ainsi le chiffre de 22,3 millions n'est pas exact. Son montant sera d'environ 50 millions de francs en 1984.

Il est également un autre domaine de comparaisons. Pour les jeux Olympiques de 1976, il y a eu 120 000 francs de mesures nouvelles au budget de 1975 et 4 millions de francs dans celui de 1976, ce qui représente, environ, 8,5 millions de francs 1983. Pour les jeux Olympiques de 1980, 6,2 millions de francs de mesures nouvelles figuraient au budget de 1979 et 4 millions de francs dans celui de 1980, soit 12,5 millions de francs 1983. Or pour les jeux Olympiques de 1984, nous avons prévu 7,3 millions de francs de mesures nouvelles au budget de 1983 et 16 millions de francs sont inscrits au projet de budget de 1984, ce qui représente un total de 23,3 millions de francs.

Je ne continuerai pas sur cette lancée bien que je considère que les chiffres qui ont été cités sont inexacts. Ainsi ce budget représentera non 0,50 p. 100 du budget de l'Etat, mais 0,70 p. 100 en tenant compte de tous les facteurs, y compris, d'ailleurs, de la loi de décentralisation. Je précise enfin que les 70 millions sont acquis cette année au mouvement sportif ; la promesse sera tenue, ainsi que je l'ai répété tout à l'heure.

Je veux maintenant aborder le grave problème de la réorganisation de la politique du sport de haut niveau en France.

Je tiens d'abord à appeler votre attention sur des faits objectifs que personne ne peut contester. Ainsi, il faut dix ans pour préparer un athlète de haut niveau et cinq ou six ans pour un nageur de haut niveau. Il y a maintenant dix ans que nous assistons à l'écroulement de l'athlétisme et de la natation en France. Ce n'est donc pas une nouveauté. Il est certes exact que, en apparence, les championnats du monde d'Helsinki ont été extrêmement décevants pour la France. Les résultats qui y ont été obtenus par nos athlètes sont d'ailleurs tout à fait comparables à ceux des Jeux de Moscou, compte tenu du nombre de nations représentées. Il convient cependant d'étudier les résultats sportifs français dans le détail, en prenant en compte les résultats des juniors, le nombre de records de France battus. En effet, l'état de santé du sport d'un pays se mesure aussi à cela et je suis désolée que personne n'en ait parlé.

Confrontée à la nécessité de réorganiser dans ce pays la politique du sport de haut niveau, je suis bien placée pour souligner que nul ne devrait pouvoir invoquer sa propre turpitude pour rendre ses successeurs responsables des mauvais résultats dus aux carences antérieures. Ainsi je n'ai pas trouvé le moindre centime pour procéder à l'aménagement des grands stades. Il a donc fallu inscrire une dotation spécifique au budget. Il est surprenant que cette question ait été remise sur le tapis aujourd'hui car je m'en étais expliquée l'an dernier avec M. Soisson. Je récusé d'ailleurs le chiffre qui a été avancé, mais n'y revenons pas.

Que doit être une politique du sport de haut niveau ? Il faut d'abord respecter quelques principes de base que je m'efforce de mettre en œuvre. Je veux que, dès 1984, le pays soit engagé tant dans cette politique du sport de haut niveau que dans une politique en faveur du sport de masse afin de préparer au mieux l'échéance de 1992.

Il est indispensable que nous puissions disposer, pour la préparation proprement dite, d'un certain nombre de centres d'entraînement. Je parle non seulement des écoles nationales dont j'ai la charge et qui ont été aménagées pour la circonstance, mais également des centres régionaux d'entraînement et des centres nationaux installés dans les régions. Je me suis résolument engagée dans cette politique, notamment en entreprenant la modernisation des C. R. E. P. S. Nous passons des conventions avec les fédérations sportives et je poursuivrai dans cette voie avec persévérance et rapidité.

Pour mener une politique du sport de haut niveau il est également indispensable de pouvoir disposer d'un encadrement technique de grande compétence, comme il en existe partout à l'étranger. Je mesure les efforts que consentent actuellement tous les cadres techniques, mais force est de reconnaître qu'une telle formation n'existe pas encore dans notre pays. Elle sera désormais mise en place grâce à la création du professorat de sport, ce qui répondra à une demande formulée depuis vingt-cinq ans par tous les cadres techniques qui réclament un véritable statut. Certes, les principaux intéressés souhaitent que tout le monde bénéficie immédiatement des nouvelles dispositions. Mais il y aura des rythmes différents selon les catégories de cadres techniques. Il est cependant acquis qu'ils passeront tous en catégorie A ce qui est une mesure extrêmement positive au regard de leur situation actuelle.

Je veux également souligner que pour conduire une politique du sport de haut niveau, il faut essayer d'établir un pont entre le sport scolaire et le sport civil. Il est indispensable d'y intéresser les collectivités locales et d'engager une politique d'équipement. Il s'agit là de mesures coordonnées dont l'intérêt est indéniable. Avec l'aide d'organisations telles que la F.N.S.U. et l'U.N.S.S. et en m'appuyant sur les collectivités locales, je me suis également engagée dans cette voie en déployant un certain nombre de moyens, en accord avec le mouvement sportif.

Je le dis avec netteté et avec franchise : lorsque l'on veut gagner, et je veux que l'on gagne, il faut s'en donner les moyens. Les moyens, ce sont les indispensables réformes en profondeur des structures, ce que l'on n'avait pas eu le courage de faire jusqu'à présent. Certes, l'entreprise est difficile mais cela m'est égal si je dois porter le chapeau, comme on dit familièrement, pour des résultats qui pourraient être médiocres. J'espère qu'ils ne le seront pas, mais j'aurai au moins préparé l'avenir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Pour améliorer la situation de nos athlètes de haut niveau, nous avons trouvé des modes d'insertion et d'emploi pour 400 d'entre eux. Un certain nombre de ceux qui ont été sélectionnés pour les jeux Olympiques bénéficient de ces formules qui répondent à leurs besoins.

S'agissant du sport de masse et du fonds national pour le développement du sport, je redis que depuis que j'ai pris mes fonctions je suis animée par la volonté de parvenir à un accord avec le mouvement sportif pour établir un plan de travail en commun pour les trois années qui viennent en vue d'actions coordonnées qui concerneraient à la fois le sport, la jeunesse, les équipements. Cette démarche, formalisée cette année, était déjà entrée dans les faits. C'est ainsi que le fonds national pour le développement du sport a non seulement perduré mais a vu ses moyens augmenter.

Les accords entre le mouvement sportif et le ministère portent sur les programmes d'équipement, sur l'action en faveur de la jeunesse défavorisée et l'action pour le sport de masse, illustré par la semaine du sport pour tous. Le sport de masse devenu récréatif et éducatif, a été mis à la portée de tous, et même des enfants les plus pauvres. C'est dans cette voie qu'il nous faut ensemble poursuivre notre effort.

Concernant la politique de la jeunesse, je remercie ceux qui ont ici souligné le succès des opérations « jeunes volontaires ». Je suis soucieuse, moi aussi, de donner des chiffres véridiques. Ceux que je fournis aujourd'hui sont supérieurs à ceux qui ont pu figurer dans les rapports car vous ne disposez, lors de vos travaux, que de chiffres partiels. Ce n'est que très récemment que nous avons pu mener l'étude ensemble.

Comme vous, je crois que le suivi des mesures prises est particulièrement important. En effet, lorsque l'on aboutit à quelques résultats avec les jeunes, il ne faut pas les considérer comme définitifs mais continuer, dans les six mois ou dans l'année qui suit, pour se rendre compte si les actions d'insertion professionnelle et de formation professionnelle ont été menées à bien.

Précisément, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes constituent un problème difficile, qui nous impose de lourdes responsabilités. Il faut lutter contre le chômage des jeunes en les préparant à aborder dans de bonnes conditions la vie professionnelle, les réconcilier avec l'existence et éviter qu'ils n'empruntent les chemins de la marginalisation. Cela passe par la mise en œuvre de multiples actions, en particulier sportives.

Cette année, pour la première fois, personne n'a opposé les crédits de la jeunesse et les crédits pour les sports. Je crois que j'ai réussi, là, quelque chose. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Les groupes interviendront dans l'ordre suivant : groupe Union pour la démocratie française, groupe du rassemblement pour la République.

Je rappelle que l'auteur de la question dispose de deux minutes.

La parole est à M. Perrut.

M. Francisque Perrut. Le fonds national pour le développement du sport a été créé pour apporter aux clubs et aux associations une aide financière complémentaire de celle du budget de l'Etat et des subventions versées, parfois avec beaucoup de difficultés, par les collectivités locales.

Les chiffres prêtent à discussion. En 1983, les fonds se sont élevés à 293 millions, plus 70 millions rajoutés lors de la discussion budgétaire, soit 363 millions, contre 346 millions qui sont annoncés pour 1984. N'est-ce pas là une régression ? En 1983, 330 millions sont allés au sport de masse et 33 millions au sport de haut niveau. Pour 1984, les crédits sont respectivement de 309 millions et de 37 millions, soit plus 4 millions ici et moins 21 millions là. Au total, cela ferait 17 millions de moins. Etes-vous d'accord sur ces chiffres, madame le ministre ?

Par ailleurs, je veux appeler votre attention sur un point précis de l'activité sportive qui se situe juste à mi-chemin entre le sport de masse et le sport de haut niveau et qui intéresse quelques centaines de clubs de toutes disciplines parmi les milliers qui animent nos villes et nos villages. Je veux parler des équipes qui voient en fin de saison leurs efforts récompensés par le succès et qui, ayant la chance de monter en division supérieure, se trouvent brusquement confrontés à des exigences financières disproportionnées à leurs possibilités. Il s'ensuit des besoins financiers accrus, liés aux équipements, aux frais de déplacement, à la multiplication des compétitions et des séances d'entraînement, qui excèdent de beaucoup les moyens des collectivités locales à juste titre fières de leurs jeunes.

A l'euphorie de la victoire qui permet à une équipe de figurer parmi les plus grands, succèdent bientôt les tracés, les angoisses pour les responsables des clubs et les élus locaux devant les charges qui pèsent sur eux.

Aussi, ma question est toute simple : le F.N.D.S. ne pourrait-il pas apporter une aide spécifique à ces équipes méritantes dont le succès dans nos provinces est un élément non négligeable de la promotion du sport ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, je ne puis que répéter ce que je disais tout à l'heure : les chiffres que vous avez cités seront bientôt caducs car les recettes du Loto vont augmenter substantiellement. J'en ai parlé avec prudence parce qu'il ne m'appartient pas d'annoncer officiellement cette décision à la place de l'organisme gestionnaire, mais soyez assuré que les moyens du fonds national pour le développement du sport ne régresseront pas.

Je répondrai d'une façon précise à la question que vous avez posée au sujet de la procédure à suivre, s'agissant d'un organisme qui, vous le savez, permet à l'Etat et au mouvement sportif de gérer ensemble des crédits substantiels.

Le fonds national pour le développement du sport contribue financièrement au développement des activités des associations sportives par l'attribution de subventions de fonctionnement et d'équipement, sur proposition de son conseil qui regroupe paritaire l'administration et le mouvement sportif représenté par le comité national olympique et sportif français.

Les subventions de fonctionnement sont versées soit aux fédérations sportives, dans le cadre d'une politique fédérale d'aide aux clubs, soit directement aux associations sportives, comités départementaux ou ligues, sur proposition de commissions régionales.

La coordination entre ces deux canaux est assurée par une large diffusion de programmes soutenus de part et d'autre. C'est dire que ce système est très largement déconcentré.

Les actions financées sont très diverses. Les postes principaux concernent la formation d'entraîneurs et de dirigeants, 18 p. 100 des crédits ; l'initiation et les écoles de sport, 26 p. 100 ; le soutien au perfectionnement des meilleurs athlètes départementaux et régionaux par le remboursement des frais de déplacement occasionnés par les compétitions et la prise en charge de frais de stage, 18 p. 100. Il faut souligner l'importance des crédits consacrés à l'acquisition de matériels sportifs, 22 p. 100, qui assurent un soutien non négligeable aux industries d'articles de sport de notre pays.

En complément de ces thèmes classiques, le F.N.D.S. a permis la réalisation des opérations « Faites du sport pendant les vacances » auxquelles ont été consacrés 5 millions de francs en 1983, et le lancement d'actions visant à développer la pratique sportive au sein des entreprises par l'intermédiaire des fédérations sportives.

Les subventions d'équipement sont versées soit aux associations sportives, soit aux collectivités locales maîtresses d'ouvrage dans le cadre des programmes coordonnés que j'ai évoqués en début de séance. Ce sont des programmes pluri-annuels,

proposés par les fédérations sportives, avec l'avis, pour l'instruction de chaque dossier, des commissaires de la République des départements ou des régions.

A cela s'ajoute l'adaptation des équipements d'Etat — les C. R. E. P. S. notamment — aux spécificités des différentes disciplines sportives pour l'organisation de stages de formation de cadres et de perfectionnement d'athlètes.

L'ensemble de ces aides en équipement représentera 121,15 millions de francs en 1984. Ces opérations bénéficieront en priorité des crédits qui proviendront de l'augmentation éventuelle des recettes du Loto.

Le problème des équipes qui montent en division supérieure doit être réglé à un niveau décentralisé par des fonds déconcentrés c'est-à-dire par des fonds déjà transférés aux échelons locaux et qu'il est impossible d'augmenter à l'infini. Toutefois, je ne manquerai pas d'en saisir le F. N. D. S. estimant que ce problème rencontrera un écho chez le mouvement sportif.

M. le président. La parole est à M. Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Madame le ministre, le développement de la vie associative, en responsabilisant le maximum de personnes, est un des fondements de la démocratie. C'est pourquoi le rôle de tout gouvernement et de toute collectivité est de prendre des mesures qui favorisent la vie associative.

En attendant les propositions que vous fera le conseil national de la vie associative, après avoir exprimé une certaine déception concernant le budget — à ce propos permettez-moi de citer le jugement du C. N. A. J. E. P. que vous connaissez bien et qui vous est favorable : « Le budget ne permet pas de mettre en œuvre une politique globale et cohérente en faveur de la jeunesse » — je veux vous interroger sur votre politique concernant les bénévoles dans la vie associative. Et j'aimerais connaître votre position sur trois points précis, qui intéressent essentiellement les petites associations dirigées par des bénévoles.

Le premier point concerne la S. A. C. E. M. Nombre d'associations organisent des manifestations pour dégager quelques bénéfices permettant leur survie. Or, souvent ces maigres bénéfices suffisent tout juste, quand ils ne sont pas insuffisants, à régler les redevances dues à la S. A. C. E. M. Ne peut-on, tout en assurant un minimum aux auteurs et aux compositeurs, ce qui est tout à fait normal, calculer les redevances non sur les recettes brutes mais sur le bilan en faisant intervenir les heures de bénévolat ? Je vous ai posé une question écrite à ce sujet. Je n'ai pas obtenu de réponse. C'est pourquoi je la reprends ici.

Le deuxième point a trait au régime fiscal de la presse associative. L'édition d'un bulletin me paraît importante. L'envoi d'une brochure s'effectue actuellement dans des conditions fiscales prohibitives. Le Gouvernement s'était engagé à ce que la diffusion de la presse associative fasse l'objet de mesures spécifiques. Nous ne les retrouvons pas dans le projet de loi de finances pour 1984. Les associations demandent à juste titre d'avoir le choix entre l'assujettissement et le non-assujettissement à la T. V. A. sur les ventes de même que l'application d'un taux de T. V. A. de 2,1 p. 100 qui est actuellement appliqué aux quotidiens d'opinion et aux hebdomadaires assimilés.

Le troisième point...

M. le président. Monsieur Fuchs...

M. Jean-Paul Fuchs. Je simplifie.

M. le président. Merci de simplifier.

M. Jean-Paul Fuchs. ... est relatif aux locaux, et je simplifie.

M. Jean-Paul Fuchs. Certaines municipalités veulent créer des locaux pour associations. Ce sont les salles polyvalentes dans les communes de moyenne importance et des maisons des associations dans des salles plus grandes. Votre ministère souhaite-t-il les favoriser ?

Dernière suggestion : ne peut-on éditer le guide du bénévolat dans lequel seraient mentionnées les mesures qui favoriseront le bénévolat dans la vie associative ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, je suis, comme vous, persuadée de l'importance du bénévolat sans lequel il n'y aurait pas de vie associative. Un grand nombre d'actions qui, dans notre pays,

se font dans le domaine de l'utilité sociale, pour reprendre une formule un peu « englobante » et qui concerne tout particulièrement les jeunes, sont fondées sur le bénévolat.

Je m'entretiendrai de la première de vos questions avec mon collègue chargé de la culture. Il convient en effet de donner des moyens supplémentaires aux petites associations. Là, nous nous retrouvons devant une difficulté que celles-ci évoquent régulièrement.

Au sujet de la presse associative, je partage tout à fait votre point de vue. Le conseil national de la vie associative a souhaité que des mesures soient prises dans le projet de loi en préparation, sur la presse et la communication.

Le programme des maisons du temps libre est poursuivi. Toutefois, la dotation globale d'équipement va obliger tous les ministères investisseurs — et c'est le cas du mien — à doter, après 1984, les collectivités locales des moyens dont elles disposent actuellement pour les programmes locaux. Celles-ci vont donc devoir prendre des responsabilités et prévoir de nouveaux moyens, peut-être dans le cadre d'une planification régionale. Il serait en effet intéressant que ce type de dispositif figure dans le cadre des plans Etat-région.

Les relations entre l'Etat et les associations vous tiennent à cœur, puisque j'ai déjà eu l'occasion d'en parler avec vous. Je le répète, nous souhaitons que les associations fassent au Gouvernement des propositions qui leur soient favorables, et non l'inverse. C'est dans cette optique que le conseil national de la vie associative a été créé.

M. le président. La parole est à M. Bayard.

M. Henri Bayard. Madame le ministre, je voudrais vous interroger sur la poursuite de la rénovation des centres de vacances.

On a rappelé tout à l'heure, les opérations qui ont été menées par le Gouvernement, en 1982 et en 1983, pour permettre à quelques milliers de jeunes de quitter leurs grandes villes ou leurs grands ensembles pour la mer, la montagne ou la campagne.

Cette action est sans doute très intéressante, mais je souhaiterais que l'on n'oublie pas qu'une multitude d'associations participent depuis longtemps à cet effort de dépaysement, accueillent dans leurs propres installations, durant les vacances scolaires voire en cours d'année pour les classes dites de « nature », un très grand nombre de jeunes, qui sont d'ailleurs originaires de tous horizons et de toutes conditions sociales, et leur offrent un éventail très large d'activités de découverte du milieu.

Ces installations se situant généralement dans de petites communes, elles constituent des points d'ancrage absolument nécessaires dans la mesure où ces communes sont confrontées au problème de l'exode rural.

Malheureusement, ces centres de vacances, sont parfois vétustes et nécessitent des remises en état coûteuses. De même, des opérations d'agrandissement seraient également nécessaires, afin de répondre à une demande croissante.

Je me permets de vous rappeler que, précédemment, ces travaux étaient généralement financés par des subventions de l'Etat — 40 p. 100 — et de la caisse nationale d'allocations familiales — 40 p. 100 aussi — le reste de l'opération incombant aux associations elles-mêmes. On ne peut douter que ces travaux d'entretien présentent toujours un intérêt majeur.

Madame le ministre, entendez-vous faire en sorte que cet effort soit poursuivi au bénéfice de ces associations qui permettent à ces jeunes de profiter tout au long de l'année de temps de détente très utiles ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports. De grandes organisations se réunissent actuellement pour dresser le bilan des vacances de l'été dernier mais aussi pour préparer l'été prochain et les petites vacances. Chacune d'elles cherche aussi à renouveler les contenus pédagogiques qui sont effectivement marqués par certaines habitudes alors que les besoins des jeunes évoluent. Ils n'ont plus le même comportement à l'égard des auberges de jeunesse et les points d'accueil-jeunes doivent leur succès à cette évolution des mentalités. Les centres de vacances, pour être attractifs, doivent effectivement intégrer des activités autres, dans les domaines de l'art, du sport, des loisirs scientifiques et techniques pour ne citer que ceux-là, ce qui font d'ailleurs avec beaucoup de courage les associations organisatrices.

La poursuite du programme de rénovation commencé en 1978 répond au souci qu'a le Gouvernement d'aider les associations et œuvres de vacances à rénover leur patrimoine de telle manière que celui-ci puisse être mieux utilisé. Cependant, ainsi que je l'ai dit d'ailleurs en 1981, j'ai souhaité que soit accélérée cette rénovation parce que ce patrimoine est très délabré. Et nous l'avons fait selon les modalités que vous avez bien voulu indiquer. En 1983, 25 millions de francs notamment ont été consacrés à cette entreprise à laquelle sont associées les collectivités locales et les caisses d'allocations familiales.

Par ailleurs, le ministère a conduit une réflexion en vue de mieux définir les besoins régionaux d'équipements d'accueil, de loisirs et de vacances. Pour 1983, deux départements, la Vendée et l'Isère, ont bénéficié des fruits de cette réflexion qui, par la suite, favorisera l'élaboration d'une politique plus globale d'équipement qui tiendra davantage compte du contexte local et sera financièrement soutenue, elle aussi, par des contrats Etat-régions.

Donc, monsieur le député, cette politique continue. Elle est indispensable. Elle correspond à un besoin social. Je voudrais simplement, au risque de me répéter, insister de nouveau sur la corrélation qui existe entre le contenu des activités et le patrimoine qui peut se délabrer très vite s'il est insuffisamment utilisé. De ce point de vue d'ailleurs, je ne saurais trop encourager ceux d'entre vous qui exercent des responsabilités dans les collectivités locales à faire en sorte que le patrimoine ne reste pas trop longtemps fermé et à prévoir parfois des utilisations polyvalentes.

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Madame le ministre, ce sont les bénévoles qui portent le plus souvent à bout de bras le mouvement sportif et le mouvement associatif.

Dans toutes les communes de France, urbaines et rurales, ce sont des centaines de volontaires, hommes et femmes, jeunes et adultes, qui se dévouent pour le sport, les loisirs et la culture. Ils apportent à la communauté leur dévouement, leur dynamisme, leur savoir-faire, leurs connaissances. Ils prennent sur leur temps de travail, leurs propres loisirs, leur repos et souvent sur leurs ressources pour animer la vie locale et créer ces activités sportives, culturelles et de loisirs qui contribuent à l'épanouissement des personnes, enfants, jeunes ou adultes, et à la qualité de la vie.

Ces auxiliaires bénévoles et nombreux de votre ministère, madame le ministre, devraient avoir une part plus importante dans le budget de la jeunesse et des sports. Sous forme ponctuelle ou contractuelle, il faudrait donner davantage de moyens aux clubs et associations qui s'occupent des sports, de jeunesse, de culture, d'activités socio-éducatives, pour faciliter l'achat des équipements indispensables et financer les déplacements nécessaires, autant de dépenses qui pèsent lourdement dans le budget des clubs et associations et les mettent souvent en difficulté.

Dans la note de synthèse, jointe au « bleu » du projet de loi de finances concernant votre projet de budget, nous relevons, à la page 2, au chapitre B, qu'une majoration est prévue pour les déplacements de fonctionnaires cadres techniques. En revanche, les crédits pour les déplacements des équipes de club sont quasiment supprimés, ce qui ne va dans le sens souhaité par les responsables des associations et des clubs.

Ne croyez-vous pas, madame le ministre, que cette aide au mouvement sportif et associatif, sur laquelle on rogne, serait le meilleur moyen d'accompagner les immenses efforts d'un bénévole trop souvent sous-estimé, sans lequel votre ministère n'aurait plus de raison d'être, et qui reste le meilleur vecteur de démultiplication de l'efficacité maximale, qu'on doit rechercher dans l'utilisation de l'argent public ?

Pouvez-vous nous indiquer les intentions du Gouvernement pour les mouvements sportifs et associatifs et les voies et moyens d'un soutien effectif et plus substantiel ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, la question du bénévole intéressant de nombreux parlementaires, j'ai déjà partiellement répondu à votre question en traitant du conseil national de la vie associative et de certaines dispositions favorables aux associations.

J'ajouterai simplement que les amendements proposés ce matin, et auxquels je donne mon plein accord, devraient plus complètement encore permettre aux associations de jeunesse et d'éducation populaire de travailler avec des moyens renouvelés.

Je précise que nous avons mis en place une politique conventionnelle avec le monde associatif. Ainsi, nous pourrions nous mettre d'accord pour trouver, en cours d'année, des moyens complémentaires concernant des projets précis relatifs à la situation de la jeunesse. C'est une méthode qui donne actuellement des résultats tout à fait intéressants, et elle continuera d'être appliquée.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Nungesser.

M. Roland Nungesser. Madame le ministre, ma question concerne l'éventuelle candidature de la Ville de Paris pour l'organisation des jeux Olympiques de 1992.

Lorsque le Président de la République a saisi, il y a plus d'un an, le comité national olympique et sportif français, il a clairement exprimé le souhait de voir Paris accueillir les jeux Olympiques. Or si seule une ville peut être candidate, il est bien évident que l'accord et le soutien de l'Etat sont nécessaires.

S'il pouvait y avoir hésitation et réserve en ce qui concerne le projet d'exposition universelle, il semble, en revanche, que l'unanimité se fasse sur le principe de cette candidature, d'autant que l'existence d'un grand nombre d'équipements facilite déjà le choix de l'emplacement le plus adéquat.

C'est pourquoi, madame le ministre, je vous demanderais de vous rappeler les propositions que j'avais présentées dès 1961, lorsque Paris et le Gouvernement avaient envisagé ce projet d'organisation des jeux Olympiques. J'avais alors insisté sur les possibilités que l'Est parisien pourrait offrir pour cette implantation, dans le cadre d'un plan d'ensemble que j'avais esquissé, aussi bien concernant les infrastructures de transports que les équipements sportifs, qui n'étaient alors que des projets, mais qui sont maintenant réalité.

La desserte de l'Est parisien est assurée par le R. E. R., par les lignes électrifiées de chemins de fer de l'Est et par l'autoroute de l'Est. En outre, avant ces jeux Olympiques, le périphérique de banlieue, l'autoroute A 86, sera terminé.

De nombreux équipements sportifs sont déjà implantés. Je pense au grand centre de sport du Tremblay dans lequel j'avais proposé naguère l'implantation du stade olympique, mais qui pourrait aujourd'hui fournir les terrains d'entraînement et permettre le déroulement des épreuves dans certaines disciplines sportives. Je pense, bien sûr, à l'I. N. S. E. P., voisin de l'endroit où le stade olympique serait implanté, ainsi qu'à des équipements comme le centre nautique de Nogent-sur-Marne, les centres de plein air de Choisy-le-Roi et de Créteil. Le bassin olympique d'aviron pourrait trouver sa place dans le cadre de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée où un lac est en création. Les villages d'athlètes pourraient être également implantés facilement dans le cadre de Marne-la-Vallée. Enfin, le palais des sports de Bercy sera terminé très bientôt.

Voilà pourquoi, madame le ministre, je vous demande si, en l'état actuel des choses, l'Etat est disposé à apporter son aide au projet d'organisation des jeux Olympiques, étant entendu qu'on pourrait utiliser tous ces équipements existants qui ont exigé beaucoup d'efforts, qu'il s'agisse du budget des sports ou de celui des transports. Le stade olympique pourrait, lui, être installé dans la plaine de Mortemare comme nous l'avions prévu naguère, il y a plus de vingt ans maintenant, dans le bois de Vincennes, et la grande piscine dont nous avons besoin à proximité de la grande salle omnisports de Bercy.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, votre question me conduit à préciser les conditions dans lesquelles le dossier des Jeux de 1992 est traité actuellement, non seulement par mon ministère mais aussi par d'autres instances.

Je rappelle que c'est le Président de la République qui a émis l'idée que la France pourrait organiser les Jeux de 1992. Il entendait manifester ainsi l'importance que notre pays accorde au sport de haut niveau. Il est vrai qu'une grande manifestation de cette nature est susceptible d'entraîner l'ensemble du sport français et d'ouvrir à la jeunesse des perspectives et des horizons.

Il s'agit donc d'une affaire nationale, mais aussi régionale dans la mesure où j'estime comme vous, monsieur le député, qu'on ne peut ignorer les équipements existants, l'aménagement du

territoire et le rééquilibrage géographique qui sont si nécessaires. Mais c'est aussi une affaire communale, puisque c'est une ville qui doit être candidate.

Deux études ont été entreprises. L'une est une étude de faisabilité, qui analyse le projet dans ses grandes masses. L'autre est une étude d'implantation conduite de manière quadripartite, par le comité national olympique et sportif, la ville de Paris, la région et l'Etat.

Les travaux préliminaires sont déjà assez avancés, et un échéancier a été établi. Je pensais que tout serait prêt pour la troisième semaine du mois de novembre, mais ce sera, semble-t-il, au début du mois de décembre qu'une étude d'implantation plus fine, avec des hypothèses alternatives, pourra être présentée.

La candidature d'une ville française sera présentée par le C. N. O. S. F. dès 1984, avant les Jeux de Los Angeles, et le choix de la ville siège des Jeux Olympiques de 1992 sera fait en 1986 par le comité international olympique. J'ai eu récemment l'occasion d'évoquer ces problèmes avec le président Samaranch et le président de l'association des comités nationaux olympiques lors de la réunion de l'A. C. N. O. à Paris.

Bien entendu, nous ne pouvons préciser dès maintenant quelles seront les implantations définitives. Un groupe de travail les étudie actuellement avec les organismes concernés. Il faudra en outre envisager les perspectives financières.

Quoi qu'il en soit, ce que je viens de vous indiquer montre combien l'Etat est intéressé par cette affaire.

Je voudrais cependant insister sur la nécessité de se montrer très minutieux dans l'examen d'un tel dossier. Il faut, en particulier, que les études financières soient sérieuses et nous permettent de choisir en pleine connaissance de cause.

Monsieur le député, je crois avoir ainsi répondu complètement à votre question et je transmettrai votre lettre au groupe quadripartite de travail, puisque vous proposez un certain nombre d'hypothèses d'implantation.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Il aurait fallu que l'opposition se montre aussi coopérante pour l'Exposition universelle !

M. le président. La parole est à M. André.

M. René André. Madame le ministre, l'attentat qui vient de frapper de jeunes appelés volontaires au Liban rend encore plus actuelle la question que j'avais l'intention de vous poser.

Est-il exact, madame le ministre, que M. le Premier ministre, par une circulaire en date du 28 juin 1983, vous ait demandé de préaffecter, à l'intérieur du chapitre 43-20, près de 5 millions de francs en faveur des objecteurs de conscience, alors que les aides, en 1983, selon une réponse de votre ministère, s'élevaient déjà à 1 683 000 francs ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports. Je dois d'abord vous préciser que l'affectation de jeunes objecteurs de conscience dans les associations de jeunesse n'est pas un fait nouveau. Elle est devenue plus systématique, et ces associations de jeunesse, en particulier quelques-unes d'entre elles avec lesquelles nous avons des relations régulières, demandent que ces jeunes viennent les appuyer dans leur action.

En ce qui concerne l'aspect financier, mon ministère bénéficie d'apports financiers très importants pour les actions que nous lançons. Comme je le rappelais ce matin à la tribune, il existe une interministérialité et je suis responsable d'un certain nombre de programmes qui sont pourtant financés par d'autres ministères. De même, nous avons, sur le plan financier, un geste de solidarité à accomplir en faveur de ces jeunes qui sont pris en charge par un ensemble de ministères.

En contrepartie, je pourrai vous donner ultérieurement, si vous le souhaitez, le détail des fonds qui nous parviennent des autres ministères, en particulier pour le fonds d'intervention culturelle, le fonds d'intervention pour la qualité de la vie, pour les opérations « jeunes volontaires », pour toute une série d'actions que nous menons sur les plans national, régional et local. A ce titre, nous recevons des centaines de millions de francs des autres ministères. Je ne suis donc nullement opposée à la mesure que vous évoquez car, pour ce qui est des transferts entre ministères, mon département est très largement bénéficiaire.

M. le président. La parole est à M. Nungesser pour poser une seconde question.

M. Roland Nungesser. Ma seconde question est en réalité double, madame le ministre.

Sa première partie concerne la baisse des crédits d'équipement, aussi bien en autorisations de programme qu'en crédits de paiement. Ce qui m'inquiète, c'est que, parallèlement à cette baisse globale, vous engagez un certain nombre d'opérations qui supposent des investissements lourds. Je pense aux six stades nécessaires à l'organisation du championnat d'Europe de football, à l'opération « 5 000 courts de tennis », à la suite du programme des 1 000 terrains de grands jeux. Il s'ensuit que les équipements actuellement en cours de réalisation ont connu des restrictions en 1983 et que celles-ci s'aggraveront en 1984. On risque ainsi de compromettre les calendriers qui avaient été élaborés. Ainsi, le centre de sport du Tremblay, dont la réalisation est engagée depuis de nombreuses années, et qui devait être achevé dans un délai de quatre ans, a vu la dotation de l'Etat passer de 3,20 millions de francs en 1980 à 2,72 millions en 1982 et à 1,6 million en 1983.

Je vous demande donc de veiller à ce que la restriction globale des crédits et les priorités accordées ne compromettent pas trop gravement la réalisation d'opérations en cours et dont la nécessité n'est plus à démontrer.

La deuxième partie de ma question concerne les disciplines sportives de l'eau.

Le conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports de l'eau souhaite freiner la réglementation. Mais si on veut le faire tout en limitant au maximum les accidents, il convient de développer la formation et l'information. C'est ce que nous nous efforçons de faire avec les fédérations sportives, et notamment la fédération de la voile qui est concernée par l'extension de la pratique de la planche à voile.

Au moment où diminue l'effort en faveur du mouvement sportif, je vous demande donc de réserver une priorité aux fédérations sportives de l'eau pour qu'elles puissent continuer leur effort d'information et de formation et que vos collègues qui assurent la réglementation en la matière n'aient pas à prendre de nouvelles dispositions contraignantes qui seraient bien fâcheuses. Je crois qu'il faut aider ces fédérations en ce sens, et je vous en remercie par avance.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, j'ai visité les bases de loisirs de la région parisienne en période de vacances, et j'ai vu les milliers d'enfants qui s'y pressent. Je suis donc particulièrement soucieuse d'assurer la continuité de la politique d'équipement qui a été entreprise.

Mais, comme vous le savez, nous sommes, pour mon ministère, à la veille de l'application à 100 p. 100 de la loi de décentralisation. J'ai bénéficié cette année, par rapport à mes collègues, d'une sorte de sursis dans la mesure où la dotation globale d'équipement n'est que de 20 p. 100. Mais il convient effectivement de trouver un relais pour les années à venir, notamment à partir de 1985. Nous avons entrepris plusieurs démarches pour que ce problème soit résolu dans de bonnes conditions. Dans le cadre des discussions actuellement menées entre l'Etat et les régions pour conclure des contrats de Plan, des modalités spécifiques ont été étudiées pour assurer, dans le cadre du IX^e Plan, une nécessaire transition entre l'ancien système et le nouveau. Ces modalités prévoient une intervention dégressive du département dont j'ai la charge, mais une contribution du fonds d'aménagement du territoire pour prendre le relais.

Ainsi — et j'ai beaucoup appuyé ce dossier — il y aura une continuité de cette politique. Les bases de loisirs de la région parisienne ont en effet une utilité sociale manifeste.

Sur le second point, je vous répondrai qu'en dehors de la navigation de plaisance, qui ne relève pas de la compétence du ministère dont j'ai la charge, cinq fédérations sportives sont placées sous la tutelle de mon département et couvrent différents domaines : l'aviron, le canoë-kayak, la voile, le ski nautique, le motonautisme et, bien sûr, la natation.

L'Etat possède deux centres qui permettent l'approfondissement de ces disciplines : l'I.N.S.E.P., où un accueil de la fédération d'aviron est à l'étude, et l'école nationale de voile de Beg-Rohu.

Dans le cadre du fonds national du développement du sport, des programmes coordonnés ont été conélus avec différentes fédérations. Ils ont permis, notamment, de réaliser un important centre d'aviron à Aiguebelette, d'envisager — nous avons un

projet très précis à cet égard — une modernisation du centre de préparation de la fédération d'aviron à Soustons, dans les Landes et de réaliser — comme c'est votre souhait — de petits équipements d'accueil pour la voile, le canoë-kayak et la planche à voile, laquelle pose des problèmes de réglementation spécifiques.

Pour la natation, le problème est désormais moins de construire de nouvelles piscines que de réduire les coûts de chauffage en utilisant les technologies nouvelles pour les économies d'énergie, et de contribuer à leur modernisation pour éviter que les communes ne soient confrontées à de graves problèmes en raison de leur manque de rentabilité.

Dans cette optique, grâce aux crédits du fonds national pour le développement du sport, plusieurs transformations et créations de piscines ont été financées en 1983, mais je ne vous en donnerai pas toute la liste.

Vous avez insisté sur la planche à voile, discipline qui, c'est vrai, connaît un grand essor et séduit de nombreux jeunes. Nous favorisons sa pratique dans toute la mesure de nos possibilités, mais je dois tout de même souligner que toutes les communes ne sont pas spécialement désireuses d'accueillir des véliplancheistes car des problèmes peuvent apparaître avec les riverains.

M. le président. La parole est à M. André pour poser une seconde question.

M. René André. Madame le ministre, je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris votre réponse à ma première question.

Avez-vous, dans votre budget, affecté 5 millions de francs en faveur des objecteurs de conscience ?

Par ailleurs, retenu en commission par l'étude du budget de l'agriculture, je n'ai pas pu assister à l'ensemble du débat, et je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Je me permets donc de vous demander quelle somme est consacrée au programme « jeunes volontaires ».

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports. L'opération « jeunes volontaires » est très peu financée par mon ministère. Elle bénéficie au total d'une dotation interministérielle de 300 millions de francs. Vous voyez qu'en matière d'interministérialité mon département est largement bénéficiaire.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « temps libre, jeunesse et sports ».

ETAT B.

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : 54 286 250 francs ;
- « Titre IV : 42 670 853 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 111 860 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 49 545 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 330 180 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 115 580 000 francs. »

Sur le titre III, M. Gilbert Gantier a présenté un amendement, n° 14, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 12 308 788 francs. »

Cet amendement n'est pas soutenu.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Déclaration du Gouvernement sur le Liban, suivie d'un débat ;
Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération :

Annexe n° 48. — M. Christian Bergelin, rapporteur spécial.

Justice et article III :

Annexe n° 25. — M. Jean Natiez, rapporteur spécial ; avis n° 1739, tome I (Administration centrale et services judiciaires), de M. Louis Malsonnat, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 1739, tome II (Administration pénitentiaire et éducation surveillée), de M. Gilbert Bonnemaison, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.